

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 11 janvier 2010 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Normand Delisle, Réjean Racine et Daniel Meunier formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Monsieur Marc Labrecque est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 7 et 21 décembre 2009
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 Règlement 2010-01 concernant la taxation, les tarifs et autres impositions pour l'année 2010 – Adoption**
  - 5.2 Dépenses incompressibles**
6. Urbanisme
  - 6.1 Règlement 2010-02 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2010**
7. Voirie
  - 7.1 Contrat de déneigement – Niveau de service**
  - 7.2 Contrat de déneigement – Addenda**
  - 7.3 Ponceau Miltimore – Recommandation de paiement No. 1**
8. Dossiers de traitement des eaux usées et eau potable
9. Sécurité publique
10. Loisirs
11. Environnement
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

#### **10-01**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

#### **10-02**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 21 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 7 et 21 décembre 2009.

---

#### **10-03**

## **APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 223 181.04 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

### **10-04 CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

---

### **10-05 ADMINISTRATION RÈGLEMENT 2010-01 CONCERNANT LA TAXATION, LES TARIFS ET AUTRES IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2010 - ADOPTION**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'adopter le Règlement 2010-01 concernant la taxation, les tarifs et autres impositions pour l'année 2010.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

### **RÈGLEMENT 2010-01 CONCERNANT LA TAXATION, LES TARIFS ET AUTRES IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2010**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Brigham désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et autres impositions;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé le 7 décembre 2009 sous la minute 09-300;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Dans le présent règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

#### **DÉFINITIONS :**

**« Domaine Brigham » : Tous les immeubles situés en bordure des rues et/ou Places suivantes :**

- **Place Mystic**
- **Du Domaine**
- **Place Yves**
- **Rue Yves**

**« Installation septique » : Construction ou ouvrage destiné à recevoir les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinée ou non aux eaux ménagères, les eaux de la lessiveuse, de l'évier, du lavabo, du bidet, de la baignoire, de la douche ou de tout autre appareil ménager servant à des fins semblables autres que le cabinet d'aisance;**

**« Secteur Lacroix » : Tous les immeubles situés en bordure de la rue suivante et aux adresses suivantes:**

- **Lacroix**
- **619 rue des Érables**
- **621 rue des Érables**

**« Secteur Village » : Tous les immeubles situés en bordure des rues suivantes :**

- **des Érables**
- **des Cèdres**
- **des Pins**
- **des Saules**
- **des Bouleaux**
- **des Noyers**

**« Secteur Guay »: Tous les immeubles situés en bordure des rues suivantes et desservis par le réseau d'aqueduc :**

- **Rue Guay**
- **Chemin Miltimore**
- **Rue Desjardins**
- **Rue Léandre**
- **Rue Fordyce**
- **Rue Pothier »**

**« Secteur partie de la rue Solange »: Tous les immeubles suivants situés en bordure de la rue Solange :**

- **200 rue Solange**
- **202 rue Solange**
- **206 rue Solange**
- **208 rue Solange**
- **210 rue Solange**
- **212 rue Solange**
- **214 rue Solange**
- **216 rue Solange**

## **ARTICLE 2**

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux exploitations agricoles enregistrées.

## **ARTICLE 3**

Pour combler la différence entre les dépenses prévues au budget 2010 et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé les taxes, tarifs et compensations

suivants:

1. Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.6412\$ /100.00 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham tel qu'il apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 et sera exigé du propriétaire ;
2. À la taxe foncière générale établie au paragraphe 1 de l'article 3 des présentes, une taxe foncière générale supplémentaire de 0.0499\$ /100.00 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010, sera exigée du propriétaire pour pourvoir à la quote-part obligatoire due à la Municipalité régionale de Comté de Brome-Missisquoi ;
3. À la taxe foncière générale établie aux paragraphes 1 et 2 de l'article 3 des présentes, une taxe foncière générale supplémentaire de 0.0990\$ /100.00 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010, sera exigée du propriétaire pour le service d'incendie ;
4. À la taxe foncière générale établie aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 3 des présentes, une taxe foncière générale supplémentaire de 0.0999\$ /100.00 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010, sera exigée du propriétaire pour le service de police ;
5. Le tarif pour l'enlèvement et la destruction des déchets est fixé à 135.00\$ pour chacun des logements situés dans la municipalité et sera demandé aux propriétaires desdits logements;
6. Le tarif pour la collecte sélective est fixé à 39.00\$ pour chacun des logements situés dans la municipalité et sera demandé aux propriétaires desdits logements ;
7. Un tarif compensatoire de 40.00\$ sera imposé sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010, et sera exigé du propriétaire pour le service de police ;

## **TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'ÉGOUT**

### **« DOMAINE BRIGHAM »**

8. La taxe pour l'entretien du réseau d'égout domestique incluant le tarif exigé pour l'administration dudit entretien est fixée à 300.00\$ pour chaque maison desservie par ledit service et située dans le secteur appelé communément le « Domaine Brigham »;
9. La compensation pour le service d'égout domestique incluant le tarif pour l'administration dudit service est fixée à 64.00\$ pour chaque maison desservie par ledit service par la Municipalité de Brigham et située dans le secteur appelé communément « Domaine Brigham » ;
10. Aux fins de payer les montants dus à la Société québécoise d'assainissement des eaux (ci-après SQAÉ) pour les travaux effectués dans la partie du territoire brighamois appelé communément « Domaine Brigham », les contribuables propriétaire de terrain situés aux endroits suivants :

10.1 Matricule 6013-53-3353

109, place Mystic

10.2 Matricule 6013-65-2624	231, avenue du Domaine
10.3 Matricule 6013-65-1670	237, avenue du Domaine
10.4 Matricule 6013-67-2800	122, rue Yves

et qui sont desservis par les égouts paient un tarif compensatoire de 112.00\$;

**« SECTEUR LACROIX »**

11. La taxe pour l'entretien du réseau d'égout incluant le tarif exigé pour l'administration dudit entretien est fixée à 262.00\$ pour chaque maison desservie par ledit service et située dans le secteur appelé communément le « Secteur Lacroix » ;
12. La compensation pour le service d'égout incluant le tarif pour l'administration dudit service est fixée à 64.00\$ pour chaque maison desservie par la Municipalité de Brigham et située dans le secteur appelé communément « Secteur Lacroix » ;
13. Aux fins de payer les montants dus à la Société québécoise d'assainissement des eaux (ci-après SQAÉ) pour les travaux effectués dans la partie du territoire brighamois appelé communément « Secteur Lacroix », les contribuables propriétaire de terrain situé à cet endroit et qui sont desservis par les égouts paient un tarif de 112.00\$;

**« SECTEUR VILLAGE »**

14. La taxe pour l'entretien du réseau d'égout incluant la compensation exigée pour l'administration dudit entretien est fixée à 156.00\$ pour chaque maison desservie par ledit service et située dans le secteur appelé communément le « Secteur Village » ;
  - 14.1 Si la maison mentionnée au paragraphe 14 comporte deux (2) logements distincts, la taxe est de 312.00\$;
  - 14.2 Si la maison mentionnée au paragraphe 14 comporte trois (3) logements distincts, la taxe est de 468.00\$ ;
  - 14.3 Si la maison mentionnée au paragraphe 14 comporte quatre (4) logements distincts, la taxe est de 624.00\$ ;
15. La compensation pour le service d'égout incluant le tarif pour l'administration dudit service est fixée à 355.00\$ pour chaque maison desservie par la Municipalité de Brigham et située dans le secteur appelé communément « Secteur Village » ;
  - 15.1 Si la maison du paragraphe 15 comporte deux (2) logements distincts, la compensation incluant le tarif est de 710.00\$ ;
  - 15.2 Si la maison du paragraphe 15 comporte trois (3) logements distincts, la compensation incluant le tarif est de 1065.00\$ ;
  - 15.3 Si la maison du paragraphe 15 comporte quatre (4) logements distincts, la compensation incluant le tarif est de 1420.00\$ ;
16. Aux fins de payer les montants dus à la Société québécoise d'assainissement des eaux (ci-après SQAÉ) pour les travaux effectués dans la partie du territoire brighamois appelé communément « Secteur village »,

les contribuables propriétaire de terrain situé à cet endroit et qui sont desservis par les égouts paient un tarif de 20.00\$ ;

- 16.1 Si le terrain mentionné au paragraphe 16 du présent article comporte deux (2) logements distincts, le contribuable en cause paie un tarif de 40.00\$ ;
- 16.2 Si le terrain mentionné au paragraphe 16 du présent article comporte trois (3) logements distincts, le contribuable en cause paie un tarif de 60.00\$ ;
- 16.3 Si le terrain mentionné au paragraphe 16 du présent article comporte quatre (4) logements distincts, le contribuable en cause paie un tarif de 80.00\$ ;

### **TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE**

- 17. La taxe pour l'exploitation, l'entretien et la compensation pour le réseau d'eau potable du « Secteur Guay » comprenant également les frais d'administration dudit réseau est établie à 470.00\$ pour chaque immeuble desservi par le réseau d'eau potable dudit Secteur.
  - 17.1 Une taxe supplémentaire de 40.00\$ est exigée des immeubles qui possèdent une piscine creusée ;
  - 17.2 Une taxe supplémentaire de 20.00\$ est exigée des immeubles qui possèdent une piscine hors terre ;
  - 17.3 Une taxe supplémentaire de 10.00\$ est exigée des immeubles qui possèdent un bain à remous appelé communément « Spa ».
- 18. Nonobstant toute disposition contraire, tous les immeubles du « Secteur Guay » étant desservis par un puits privé où la Municipalité de Brigham n'a aucune juridiction, ne sont pas visés par les taxes pour l'exploitation, l'entretien et la compensation pour le réseau d'eau potable du « Secteur Guay ».

### **TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR LA FERMETURE DE FOSSÉ RUE SOLANGE**

- 19. Il est imposé une taxe spéciale de 22.2131 \$ du mètre linéaire en frontage aux immeubles du Secteur partie de la rue Solange afin de payer, partiellement, les travaux d'amélioration locale consistant à la fermeture de fossé aux abords de ladite rue Solange et des frais d'administration pour ce faire.
  - 19.1 Nonobstant l'article 19 du présent règlement, seuls les tarifs suivants sont imposés aux immeubles ci-après énumérés pour payer, partiellement, les travaux d'amélioration locale consistant à la fermeture de fossé aux abords de ladite rue Solange et des frais d'administration pour ce faire :

- **200 rue Solange 5910-24-0480 1084.00\$**
- **202 rue Solange 5910-25-0443 1011.00\$**
- **206 rue Solange 5910-26-1339 1489.00\$**

**TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS  
POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

20. Il est imposé une compensation de 75.51 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidange. Une compensation additionnelle de 75.51\$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire.

**DISPOSITIONS FINALES**

**ARTICLE 4**

Toutes ces taxes, tarifs et compensations seront, dans tous les cas, exigés du propriétaire des immeubles imposés sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement.

**ARTICLE 5**

Les taxes foncières doivent être payées en un versement uniquement. Toutefois, lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300.00\$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement.

**ARTICLE 6**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

**ARTICLE 7**

Pour l'année 2010, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 14% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Me Jean-François Grandmont,  
Directeur général

Steven Neil,  
Maire

---

**10-06  
ADMINISTRATION  
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de préautoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes :

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT PRÉVU</b>
Quote-part Cour municipale - Ville de Cowansville	1 500 \$
Entreprise T & B : contrat de déneigement	181 699
Mini excavation Éric Bonin : contrat de déneigement	5 826
Aquatech Société Gestion de l'eau Inc. : contrat - égout et aqueduc	69 142
Services Sanitaires Campbell Inc. : contrat vidanges fosses septiques	46 860
Services Sanitaires Brodeur Inc. : contrat collecte des ordures	100 392
Services Sanitaires Brodeur Inc. : contrat collecte sélective	36 718
Conseil : salaires et allocations	44 898
Employés : salaires et avantages sociaux	312 962
S.Q.A.E. : emprunt réseau d'égouts	6 040
Bell : téléphone, cellulaires et pagettes	8 000
Vidéotron : service d'Internet haute vitesse	1 930
Hydro-Québec : électricité	37 652
Quote-parts - MRC Brome-Missisquoi	88 581
PG Govern: contrat d'entretien et service de soutien des applications	9 184
CDS Produits de Bureau : contrat d'entretien copieur	720
PitneyBowes/PitneyWorks : timbres et location de timbreuse	4 650
Buanderie Shefford Inc. : service de buanderie - Hôtel de ville	995
Sylvie Heckley : entretien ménager - Hôtel de ville et biblio.	9 500
Les Pétroles Dupont : huile à chauffage - Hôtel de ville	10 000
Ville de Lévis : service d'urgence 9-1-1	5 250
Ministère de la Sécurité Publique : Sûreté du Québec	226 504
Ville de Bromont : service d'incendie	167 000
SPA de Granby : récupération de chiens errants	750
Ville de Cowansville : entente loisirs	13 500
Société Assur. Auto. Québec : immatriculations	860
Garage Foulhoux : essence camion et auto	5 000
Montréal, Maine & Atlantic Railway : entretien des passages à niveau	18 500
Services Matrec Inc. : service de contenants et ramassage	1 500
R.I.E.D.S.B.M. : service d'élimination des déchets	40 962
C.R.S.B.P. : tarification annuelle pour la bibliothèque	11 000
C.R.S.B.P. : service informatique pour la bibliothèque	3 800
Achats de livres et périodiques pour la bibliothèque selon le budget	2 000
Répar. et remplac. de livres pour la bibliothèque selon le budget	400
Papeterie et fournitures pour la bibliothèque selon le budget	400
Dépenses pour promotion à la bibliothèque selon le budget	300
Frais de déplacement pour la bibliothèque selon le budget	150
<b>Total prévu</b>	<b><u>1 475 125</u> \$</b>

et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit, sur réception des factures.



**10-07**  
**URBANISME**  
**RÈGLEMENT 2010-02 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE**  
**REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2010**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement 2010-02 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2010.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture. Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. BROME MISSISQUOI**  
**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**RÈGLEMENT NO 2010-02 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME**  
**DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2010**

ATTENDU que le conseil désire favoriser l'établissement de nouveaux propriétaires-résidents dans les limites de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie et le développement;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de favoriser la revitalisation de la Municipalité;

ATTENDU que la construction d'immeubles entraîne des revenus fiscaux additionnels pour la municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 21 décembre 2009, sous la minute n<sup>o</sup> 09-327.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 Définitions**

Aux fins du présent règlement, les mots ou expression utilisés ont le sens suivant :

« année en cours » signifie l'année où l'immeuble est porté au rôle d'évaluation;

« taxes foncières » signifient toutes taxes imposées à l'égard d'un immeuble par la municipalité indépendamment de l'usage qui en est fait, à l'exception des taxes dites d'améliorations locales, des taxes spéciales, des tarifications, et des taxes de services tels qu'aqueduc ou égouts, enlèvement et traitements des déchets et des matières récupérables ou compostables, et les droits sur les mutations immobilières;

« valeur » signifie la valeur telle que portée au rôle d'évaluation;

## **DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

### **ARTICLE 2**

Les crédits de taxes prévues au présent règlement s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas déduits de subventions à recevoir de d'autres sources.

### **ARTICLE 3**

Les zones concernées à l'annexe 1 du présent règlement correspondent aux zones déterminées par le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

## **PROGRAMME DE SUBVENTIONS A LA CONSTRUCTION RESIDENTIELLE**

### **ARTICLE 4 Montant de l'aide**

Dans le cadre du programme de revitalisation décrété par le présent règlement, le conseil accorde un crédit de taxes foncières générales pour toute nouvelle construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un immeuble résidentiel :

- a) Résidence unifamiliale, immeuble multifamilial ou immeuble en copropriété desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout:

100 % des taxes foncières de l'année en cours (année un);  
100 % des taxes foncières de la deuxième année;  
100 % des taxes foncières de la troisième année;  
100 % des taxes foncières de la quatrième année;  
100 % des taxes foncières de la cinquième année.

- b) Résidence unifamiliale, immeuble multifamilial ou immeuble en copropriété non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout:

100 % des taxes foncières de l'année en cours (année un);  
100 % des taxes foncières de la deuxième année.

Dans le cas d'une rénovation ou d'un agrandissement, le crédit de taxes s'applique uniquement sur la valeur ajoutée au rôle d'évaluation (découlant directement des travaux de rénovation ou d'agrandissement) et ce, à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification ».

### **ARTICLE 5 Conditions d'admissibilité**

Est admissible au crédit de taxes foncières générales décrété à l'article 4 du présent règlement, la construction résidentielle qui satisfait aux conditions suivantes :

- a) être un bâtiment comprenant au moins une (1) unité d'habitation résidentielle et ayant une valeur portée au rôle (terrain et bâtiment) égale ou supérieure à :

- résidence unifamiliale : 100 000 \$  
- immeuble de 2 unités d'habitation et plus : 100 000\$  
- condominium, par unité d'habitation : 100 000 \$;

- b) les travaux de construction du bâtiment ont débuté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2010. Les travaux de construction sont réputés «débutés» lorsque les fondations ont été coulées;

- c) le bâtiment est entièrement terminé et est conforme à tous les règlements

municipaux au plus tard le 31 décembre 2011;

- d) dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie résidentielle de cet immeuble est admissible au programme de subventions résidentielles;
- e) pour être admissible au programme, l'agrandissement ou la rénovation d'un immeuble existant doit nécessiter un investissement immobilier portable au rôle d'au moins 10 000 \$ et doit respecter les critères prévus au présent règlement;
- f) pour être admissible au programme, un logement résidentiel doit être un lieu où une ou des personnes peuvent habiter l'année durant;
- g) chaque unité d'habitation doit comprendre un minimum de trois (3) pièces et demie, dont une chambre à coucher;
- h) la superficie habitable de chaque unité d'habitation doit être d'un minimum de 50 m<sup>2</sup>;
- i) la nouvelle construction, l'agrandissement ou la rénovation doit être situé dans un secteur de zones assujetties au présent règlement et présentant les caractéristiques suivantes : la majorité des bâtiments de la zone ont été construits depuis au moins 20 ans et la superficie de cette zone est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Les secteurs de zones assujetties sont indiqués sur la liste des zones concernées et sur les plans des secteurs A et B joints aux présentes, à l'annexe 1, pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 6 Attribution du crédit de taxes**

Le crédit de taxes est attribué au(x) propriétaire(s) de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation lors de l'émission du crédit.

Pour recevoir son crédit de taxes, le bénéficiaire du programme doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité, outre celles de l'immeuble concerné.

Le montant du crédit de taxes est soustrait du compte de taxes et ce, à chaque année que dure le programme.

#### **PROGRAMME DE SUBVENTIONS COMMERCIALES**

##### **ARTICLE 7 Montant des subventions**

Dans le but de favoriser le développement commercial, la municipalité accorde une subvention pour toute nouvelle construction ou pour des modifications ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières municipales pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux dans le cas suivant :

- a) pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un établissement commercial nécessitant un investissement immobilier d'au moins 10 000 \$ :

Cinq (5) ans de crédit de taxes à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification », sur la valeur ajoutée au rôle selon le cas,

## **ARTICLE 8    Conditions d'admissibilité**

Dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie commerciale définie au présent règlement est admissible au programme de subventions commerciales.

Les crédits de taxes prévues au présent article sont attribués par la municipalité chaque année, aux derniers propriétaires en titre connus, à la condition que toutes les redevances municipales échues à cette date et touchant l'immeuble concerné aient été acquittées.

Est admissible à la subvention prévue à l'article 7, un immeuble commercial qui est situé dans une zone mentionnée à l'annexe 1 du présent règlement. »

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **ARTICLE 9    Conditions de versement de la subvention**

Lorsqu'une inscription au rôle relativement à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu du présent règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale est rendue sur cette contestation.

Pour recevoir toute subvention prévue au présent Programme, le bénéficiaire doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité outre celles de l'immeuble concerné.

### **ARTICLE 10    Inscription au programme et application du programme**

L'émission d'un permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes de subventions. L'inscription au présent programme doit avoir lieu avant le 31 décembre 2010.

### **ARTICLE 11    Le présent règlement ne s'applique pas dans les cas suivants :**

- a)    aux maisons mobiles;
- b)    pour la rénovation de quelque immeuble que ce soit, sauf dans la mesure prévue au présent règlement

### **ARTICLE 12    Invalidité partielle de la réglementation**

Le conseil déclare par la présente, qu'il adopte séparément chaque chapitre, section, article, paragraphe, sous-paragraphe et alinéa du présent règlement et si une ou des dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles, les autres continuent de produire des effets.

### **ARTICLE 13    Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 14    Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Steven Neil  
Maire

Jean-François Grandmont, avocat  
Directeur général

Annexe 1

2821

11.01.2010

**Municipalité de Brigham**

**Règlement No 2010-02**

**PROGRAMME DE REVITALISATION**

**Liste des zones concernées pour les crédits de taxes**

**Secteur A :**

Zones A-42 (partie), C1-10, C1-15, E08 (partie), E11, FM-38, R1-14, R1-16, R1-17, R1-32, R1-39 , R3-12.

**Secteur B :**

Zones C1-23 (partie), C1-31, I1-34, R1-25, R1-33, R5-24.

---

**10-08  
VOIRIE  
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – NIVEAU DE SERVICE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil des derniers développements concernant le niveau de service offert par le nouveau déneigeur, Ferme T & B.

---

**10-09  
VOIRIE  
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'addenda # 3 concernant des ajustements à apporter à la description des chemins à déneiger.

---

**10-10  
VOIRIE  
PONCEAU MILTIMORE  
RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 1**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- D'accepter la recommandation de paiement numéro 1 de la firme les Consultants S.M. inc. au montant de 102 169.14 \$ en faveur de l'entreprise Construction DJL inc. pour les travaux de remplacement du ponceau Miltimore;
- D'autoriser le directeur général à signer le document d'acceptation provisoire des travaux et à donner toute directive à cet effet.

---

**10-11  
TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**10-12  
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**10-13  
LOISIRS**

Aucun dossier.

---

**10-14  
ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**10-15  
VARIA**

Aucun dossier.

---

**10-16  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-17  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h10.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2010 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Normand Delisle, Réjean Racine et Marc Labrecque formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Monsieur Daniel Meunier est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 Vente d'immeuble pour non-paiement de taxes**
  - 5.2 Photocopieur multifonction**
  - 5.3 Règlement 2010-03 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion**
  - 5.4 Règlement 2010-03 relatif au traitement des élus municipaux – Projet**
6. Urbanisme
  - 6.1 Bell – Demande d'intervention – 465, des Érables**
  - 6.2 MRC – Internet haute vitesse - Appui**
  - 6.3 MRC – Internet haute vitesse – Modalités**
  - 6.4 Vidéotron – Implantation d'une tour de télécommunication – Avis de notification**
7. Voirie
  - 7.1 Chemin Langevin – Demande d'aide discrétionnaire**
8. Dossiers de traitement des eaux usées et eau potable
9. Sécurité publique
  - 9.1 Radon**
  - 9.2 Feux de circulation - Intersection route 139/chemin Magenta Ouest – Propane**
  - 9.3 Secteur Decelles – Fortin - Inondation du 26 janvier 2010**
10. Loisirs
  - 10.1 Entente avec le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc.**
11. Environnement
12. Varia
  - 12.1 DGEQ - Listes des contributions de plus de 100 \$ - Dépôt**
  - 12.2 Fondation de l'Hôpital BMP - Concert**
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

10-18

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté et de garder le point varia ouvert.

**10-19**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2010**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 11 janvier 2010.

---

**10-20**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 133 723.24 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-21**  
**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

---

**10-22**  
**ADMINISTRATION**  
**VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU le rapport concernant les taxes foncières à recevoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les propriétaires qui, au 1<sup>er</sup> février 2010, n'auront pas payé leurs arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou égale à 50.00 \$ visant l'année 2008 et les années antérieures et de laisser aux retardataires jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2010 pour payer leur dû;

De permettre au directeur général ou à la secrétaire-trésorière adjointe d'enchérir et d'acquérir ces immeubles brighamois pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais.

---

**10-23**  
**ADMINISTRATION**  
**PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter la proposition de l'entreprise CDS produits de bureau inc. du 17 janvier 2010 pour la fourniture d'un photocopieur couleur multifonction Sharp Imager MX-3100 N en remplacement du photocopieur actuel au montant de 4 999 \$ plus taxes.

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---



**10-24**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT 2010-03 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS**  
**MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2010-03 relatif au traitement des élus municipaux.

---

**10-25**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT 2010-03 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS**  
**MUNICIPAUX – PROJET**

M. le maire présente le projet de Règlement 2010-03 relatif au traitement des élus municipaux:

Ce règlement remplace le règlement 07-03 et ses amendements.

- La rémunération de base annuelle du maire qui était de 5637.41 \$ par année en 2009 passera à 8000 \$ en 2010;
- La rémunération de base annuelle d'un conseiller de 1879.13 \$ par année en 2009 passera à 2666.67\$ en 2010;
- Le maire suppléant recevait une rémunération annuelle de base de 5073.66 \$ en 2009 au lieu de sa rémunération de base de conseiller (correspondant à 90 % du salaire du maire) durant la période où il occupait ce poste. Le même pourcentage sera maintenu en 2010, mais sera versé sous forme de rémunération additionnelle (à la rémunération à titre de conseiller) au montant de 4533.33 \$;
- Chaque membre du conseil continuera de recevoir, en plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération ci-haut mentionnée comme c'est le cas actuel;
- Les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;

Le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Des copies de ce projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. Ce projet sera adopté à la prochaine séance si Monsieur le Maire est présent.

---

**10-26**  
**URBANISME**  
**BELL – DEMANDE D'INTERVENTION – 465 DES ÉRABLES**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'autoriser l'inspectrice municipale ou le directeur général à signer la demande d'intervention de Bell pour l'installation d'équipement près du 465, rue des Érables.

**10-27**  
**URBANISME**  
**MRC – INTERNET HAUTE VITESSE - APPUI**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de notre municipalité d'avoir accès au service d'internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT le programme «Communautés rurales branchées» du gouvernement du Québec qui permet de financer jusqu'à 67 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que le programme fédéral de subvention et le pacte rural de la MRC pourraient augmenter le niveau de subvention jusqu'à 90 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a réalisé, par la firme XIT Télécom inc., une étude de couverture pour le déploiement de l'internet haute vitesse afin de desservir au moins 88 % de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est plus efficace et plus stratégique de déployer le service d'internet haute vitesse sans fil à l'échelle du comté afin de maximiser les investissements et d'augmenter le taux de couverture des citoyens;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Normand Racine et résolu unanimement :

- Que le conseil de la municipalité de Brigham appuie la demande de subvention de la MRC Brome-Missisquoi au programme *Communautés rurales branchées* pour le déploiement de l'internet haute vitesse sur l'ensemble de notre territoire.

---

**10-28**  
**URBANISME**  
**MRC – INTERNET HAUTE VITESSE - MODALITÉS**

CONSIDÉRANT que l'entreprise privée Vidéotron a entrepris des démarches pour installer une tour de télécommunication sur le territoire de la Municipalité de Brigham, laquelle permettra d'améliorer la couverture cellulaire et d'offrir Internet haute vitesse sans fil;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de tenir compte de cette éventuelle couverture Internet haute vitesse dans le projet de la MRC de Brome-Missisquoi.

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- De demander à la MRC de Brome-Missisquoi de consulter la Municipalité de Brigham avant d'aller en appel d'offres pour la fourniture d'Internet haute vitesse à travers la MRC ou d'engager des frais en ce sens.

**10-29**  
**URBANISME**  
**VIDÉOTRON – IMPLANTATION D'UNE TOUR DE**  
**TÉLÉCOMMUNICATION**  
**AVIS DE NOTIFICATION**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'avis de notification du projet de Vidéotron visant à construire une tour de télécommunication autoportante sur le lot 3 711 919 du cadastre du Québec, à proximité des étangs d'épurations de la municipalité.

---

**10-30**  
**VOIRIE**  
**CHEMIN LANGEVIN**

ATTENDU que le pont de la rue Patenaude/Langevin à Bromont est fermé à la circulation pour une durée indéterminée;

ATTENDU que cette fermeture occasionne de nombreux inconvénients aux résidents du secteur qui habitent à Brigham et à Bromont, lesquels doivent faire un détour par le chemin Langevin pour avoir accès à leur propriété;

ATTENDU que la majorité des maisons de cette rue sont situées au bout du chemin Langevin (lequel devient la rue Patenaude sur le territoire de Bromont), près du pont;

ATTENDU que cette fermeture augmente la circulation des camions (lait, collecte des matières résiduelles, autobus scolaire, etc.) et par le fait même, la détérioration de la chaussée;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement de demander à notre député provincial, M. Pierre Paradis, de nous accorder une aide financière discrétionnaire immédiate pour l'amélioration du chemin Langevin et d'intervenir auprès du ministère des Transports du Québec afin de prioriser la réouverture du pont de la rue Patenaude/Langevin;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Bromont.

---

**10-31**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**10-32**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**RADON**

ATTENDU que le radon est un gaz radioactif incolore, inodore et sans saveur qui provient de la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les sols et les roches;

ATTENDU qu'il peut s'accumuler dans les maisons et autres espaces clos;

ATTENDU que les concentrations élevées de radon augmentent de façon importante les risques de développer un cancer du poumon;

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement:

- D'inviter les résidants à effectuer un test de dépistage du radon dans leur propriété à l'aide d'un dosimètre;
- De faciliter l'accès au test en agissant à titre de dépositaire des dosimètres offerts par l'Association pulmonaire du Québec.

De l'information à cet effet sera insérée dans le prochain Bulletin municipal.

---

**10-33**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**FEUX DE CIRCULATION – INTERSECTION ROUTE 139**  
**CHEMIN MAGENTA OUEST - PROPANE**

ATTENDU que plus de 5000 camions de propane empruntent chaque année l'intersection des routes 139 et Magenta Ouest et ce, uniquement pour le Terminal Brigham;

ATTENDU que 95 % des camions du Terminal Brigham tournent en direction de l'autoroute 10 (vers Granby) et que le temps d'attente serait de 5 à plus de 15 minutes avant de pouvoir embarquer sur la route 139;

ATTENDU que la Municipalité de Brigham a avisé le ministère de la Sécurité publique qu'elle souhaitait trouver des solutions afin de diminuer les risques reliés à la présence de deux terminaux de propane sur son territoire, lesquels ont un impact sur son développement;

ATTENDU l'importance d'agir avant qu'un grave accident ne survienne.

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement:

- De demander au ministère des Transports du Québec de mettre en place le plus tôt possible des feux de circulation (ou une solution alternative) à l'intersection de la route 139 et du chemin Magenta Ouest pour améliorer la sécurité des automobilistes et des résidents du secteur;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique, à notre député provincial, à la Ville de Bromont et à la MRC de Brome-Missisquoi.

---

**10-34**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**SECTEUR DECELLES – FORTIN**  
**INONDATION DU 26 JANVIER 2010**

M. le maire informe les personnes présentes qu'une inondation de moindre importance que la dernière est survenue le 26 janvier 2010 dans le secteur Decelles – Fortin.

**10-35**  
**LOISIRS**  
**ENTENTE AVEC LE COMITÉ DE LOISIRS**  
**DE BRIGHAM (1974) INC.**

ATTENDU qu'une entente doit être conclue avec le Comité des loisirs de Brigham afin de pouvoir réaliser le projet de Surfaces familiales récréatives multifonctions.

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. concernant notamment un droit d'usage de l'immeuble désigné comme étant le lot 3 711 830 du cadastre du Québec et ses bâtiments ou dépendances.

---

**10-36**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**10-37**  
**VARIA**  
**DGEQ –LISTE DES CONTRIBUTIONS DE PLUS DE 100 \$ - DÉPÔT**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes de divulgation de candidats concernant certaines contributions électorales.

---

**10-38**  
**VARIA**  
**FONDATION DE L'HÔPITAL BMP - CONCERT**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham, à titre de partenaire de l'événement, commandite pour un montant de 500\$ le prochain concert printanier organisé au profit de la Fondation de l'Hôpital BMP. Ce concert aura lieu le 15 mai prochain au Chapiteau Bromont.

---

**10-39**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**10-40**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h28.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: messieurs Yvan Forand, Normand Delisle, Réjean Racine, Daniel Meunier et Marc Labrecque formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Madame Michelyne Cournoyer est absente.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 Maire suppléant – Nomination**
  - 5.2 Hôtel de Ville – Rénovation – Architecte – Mandat**
  - 5.3 Lundi de Pâques – Conseil du lundi 5 avril**
  - 5.4 Règlement sur le traitement des élus municipaux – Adoption**
  - 5.5 Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes**
  - 5.6 9-1-1 – Versement de la taxe à un tiers**
6. Urbanisme
  - 6.1 CPTAQ – Demande de morcellement d'une ferme – 633, chemin Hallé Est**
  - 6.2 Vidéotron – Demande d'installation de fibre optique – Route 139**
  - 6.3 Entreprises Litel – Chemin Choinière - Demande d'installation d'un poteau**
  - 6.4 Bell Canada – Chemin Léger – Demande de remplacement d'un poteau**
  - 6.5 RACJ - Érablière de l'artisan – 1 restaurant pour vendre avec Danse**
  - 6.6 RACJ – Cabane du pic-bois – Changement de capacité et de catégorie**
7. Voirie
  - 7.1 MTQ – Permission de voirie annuelle**
  - 7.2 MTQ – Travaux au pont de la rue Patenaude**
8. Traitement des eaux usées et eau potable
9. Sécurité publique
  - 9.1 Personnes vulnérables – Filtrage – Entente avec la SQ**
10. Loisirs
11. Environnement
  - 11.1 COGEBY – Don d'arbres**
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

**10-41**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement

d'adopter l'ordre du jour présenté en retirant le point 6.1.

---

**10-42**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2010**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**10-43**

**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 208 777.39 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-44**

**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

---

**10-45**

**ADMINISTRATION  
MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de nommer M. Normand Delisle au poste de maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 10 mars 2010.

---

**10-46**

**ADMINISTRATION  
HÔTEL DE VILLE – RÉNOVATION – ARCHITECTE - MANDAT**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'accepter la proposition du 1<sup>er</sup> février 2010 de M. Alain Tétrault, architecte (projet 3) pour la préparation des plans et devis pour la rénovation de l'Hôtel de Ville au montant de 3 300 \$ plus taxes.

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**10-47**

**ADMINISTRATION  
LUNDI DE PÂQUES – CONSEIL DU 5 AVRIL**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de reporter la séance ordinaire du conseil prévue le lundi 5 avril (Lundi de Pâques) au mardi 6 avril 2010 à 19 h 30.



**10-48**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT 2010-03 RELATIF**  
**AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - ADOPTION**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement (incluant le vote du maire) d'adopter le Règlement 2010-03 relatif au traitement des élus municipaux.

M. le maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût et sa portée. Tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-49**  
**ADMINISTRATION**  
**VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'en date de ce jour, 7 propriétaires d'immeubles n'ont pas donné suite à la demande de la Municipalité de régulariser leur situation : leurs dossiers seront transférés à la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre de la procédure de vente pour taxes impayées.

---

**10-50**  
**ADMINISTRATION**  
**9-1-1 – VERSEMENT DE LA TAXE À UN TIERS**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de demander à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la Ville de Lévis, située au 2175, chemin du Fleuve Saint-Romuald, Québec, G6W 7W9 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

---

**10-51**  
**URBANISME**  
**VIDÉOTRON – DEMANDE D'INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE –**  
**ROUTE 139**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à approuver

la demande de Vidéotron datée du 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**10-52**  
**URBANISME**  
**ENTREPRISES LITEL – CHEMIN CHOINIÈRE**  
**DEMANDE D’INSTALLATION D’UN POTEAU**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d’autoriser le directeur général ou l’inspectrice municipale à signer la demande de repérage du 15 février 2010 pour le remplacement d’un poteau sur le chemin Choinière.

---

**10-53**  
**URBANISME**  
**BELL – DEMANDE D’INTERVENTION CHEMIN LÉGER**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d’autoriser le directeur général ou l’inspectrice municipale à approuver la demande d’intervention de Bell datée du 3 février 2010 pour le remplacement d’un poteau face au 330, chemin Léger.

---

**10-54**  
**URBANISME**  
**RACJ – ÉRABLIÈRE DE L’ARTISAN**  
**1 RESTAURANT POUR VENDRE AVEC DANSE**

CONSIDÉRANT que des règlements sur les distances séparatrices sont en vigueur dans la MRC de Brome-Missisquoi et ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que les distances séparatrices accordent des droits à des bâtiments non agricoles, dans la zone verte, qui nuisent aux élevages d’animaux;

CONSIDÉRANT que l’Érablière de l’Artisan inc. a présenté une demande de permis auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux (RACJ) dans la catégorie “1 restaurant pour vendre avec danse”;

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement:

- De demander à l’Érablière de l’Artisan de vérifier auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec si les activités demandées dans son permis auprès de la RACJ sont considérées comme étant des activités agricoles;
- D’aviser l’Érablière de l’Artisan que la Municipalité de Brigham s’opposera à l’émission de tout permis d’alcool pour un restaurant en zone agricole autrement que pour une cabane à sucre saisonnière.

**10-55**  
**URBANISME**  
**RACJ – CABANE DU PIC-BOIS**  
**CHANGEMENT DE CAPACITÉ ET DE CATÉGORIE**

Les membres du conseil prennent acte de l'avis de demande de changement de capacité et de catégorie présenté par la Gestion Pollender et Fils inc. (Cabane du Pic-Bois) auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

---

**10-56**  
**VOIRIE**  
**MTQ- DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- Que la Municipalité de Brigham se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;
- D'autoriser le Jean-François Grandmont à signer des demandes de permis de voirie auprès du ministère des Transports du Québec pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption des présentes.

---

**10-57**  
**VOIRIE**  
**MTQ- TRAVAUX AU PONT DE LA RUE PATENAUDE**

M. le maire informe les personnes présentes d'une correspondance du Ministère des Transports du Québec à l'effet qu'il étudie présentement différentes alternatives de réfection du pont (lequel date de 1916), dont sa reconstruction.

---

**10-58**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**10-59**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**PERSONNES VULNÉRABLES – FILTRAGE – ENTENTE AVEC LA SQ**

ATTENDU que les membres du conseil et du Comité des Loisirs de Brigham désirent s'assurer que les personnes oeuvrant auprès des enfants brighamois n'ont pas de comportement ou d'antécédents incompatibles avec leurs fonctions.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer et à faire appliquer une entente avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer

auprès des personnes vulnérables.

---

**10-60  
LOISIRS**

Aucun dossier.

---

**10-61  
ENVIRONNEMENT  
COGEBY – DON D'ARBRES**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- De mandater le directeur général afin de requérir entre 150 et 200 arbres auprès du COGEBY afin de favoriser la revégétalisation du bassin versant de la rivière Yamaska ;
- D'inviter les citoyens intéressés à laisser leur nom à l'Hôtel de Ville.

---

**10-62  
VARIA**

Aucun dossier.

---

**10-63  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-64  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h02.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 6 avril 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Normand Delisle, Réjean Racine et Daniel Meunier formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Monsieur Marc Labrecque est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
  - 4.1 Secteur Guay – Dépôt d'une pétition
  - 4.2 Pipe-lines Montréal Ltée – Lettre d'information – Projet d'inversion de débit du pipeline de 457 mm
5. Administration
  - 5.1 Rémunération des élus – Date de versement
  - 5.2 Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
  - 5.3 Règlement 2010-04 modifiant le Règlement 97-005 concernant les animaux - Avis de motion
6. Urbanisme
  - 6.1 Dérogation mineure 2010-0001 – 109, avenue du Cinquanteaire
  - 6.2 CPTAQ – Demande de morcellement d'une ferme – 633, chemin Hallé Est
  - 6.3 Conformité du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement - Mandat
  - 6.4 Terrain près du cimetière – Analyse d'eau
  - 6.5 Entreprises Litel inc. – Demande de repérage – Implantation d'un poteau 330, chemin Léger
  - 6.6 Bell – Demande d'intervention - chemin Langevin
  - 6.7 Vidéotron – Demande d'intervention – route 139
7. Voirie
  - 7.1 Appel d'offres 2010-01 - Abat poussière
  - 7.2 Appel d'offres 2010-02 - Balayage des rues
  - 7.3 Appel d'offres 2010-03 - Machinerie
  - 7.4 Appel d'offres 2010-04 - Fauchage
  - 7.5 Appel d'offres 2010-05 - Nivelage
  - 7.6 Appel d'offres 2010-06 – Pose d'asphalte chaud
  - 7.7 Chemin Hallé Ouest – Resurfaçage et Asphaltage – Mandat
8. Dossiers de traitement des eaux usées et eau potable
9. Sécurité publique
  - 9.1 Inondation du 23 mars 2010
10. Loisirs
  - 10.1 Bibliothèque – Ordinateur
  - 10.2 Pacte rural 2010 – Entente
11. Environnement
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**10-65**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

**10-66**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**10-67**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 109 744.02\$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-68**  
**CORRESPONDANCE**  
**SECTEUR GUAY – DÉPÔT D'UNE PÉTITION**

Le directeur général dépose au conseil une pétition signée par des résidents du secteur Guay.

---

**10-69**  
**CORRESPONDANCE**  
**PIPE-LINES MONTRÉAL LTÉE – LETTRE D'INFORMATION**  
**PROJET D'INVERSION DE DÉBIT DU PIPELINES DE 457 MM**

Le directeur général dépose au conseil une lettre d'information de Pipe-lines Montréal Ltée concernant le projet d'inversion du débit du pipeline de 457 mm.

---

**10-70**  
**ADMINISTRATION**  
**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – DATE DE VERSEMENT**

Attendu qu'il y a lieu de préciser les dates de versement de la rémunération des élus suite l'adoption du Règlement 2010-03 relatif traitement des élus municipaux.

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement de continuer à verser le salaire et l'allocation de dépenses des élus le dernier jour de chaque mois.

---

**10-71**  
**ADMINISTRATION**  
**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION**  
**DU QUÉBEC (TECQ)**

Attendu que le programme TECQ 2005-2009 est terminé;

Attendu les besoins criant en infrastructure des municipalités;

Attendu que les modalités du nouveau programme se font attendre, ce qui risque d'engendrer des retards dans la réalisation des projets d'infrastructures municipaux.

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement de demander à notre député provincial, M. Pierre Paradis, de faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'accélérer le dévoilement des conditions d'attribution du nouveau programme TECQ.

---

**10-72**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT 2010-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-005**  
**CONCERNANT LES ANIMAUX**

Avis de motion est donné par le maire, Monsieur Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2010-04 modifiant le Règlement 97-005 concernant les animaux.

---

**10-73**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2010-0001**

M. Réjean Racine présente la demande de dérogation mineure 2010-0001.

**Nature et effets :** Permettre l'agrandissement d'un garage isolé d'une superficie supérieure à celle prescrite dans le Règlement sur le zonage pour un terrain de 4000 mètres carrés ou plus, soit de 110 mètres carrés, pour une superficie demandée de 125.8 mètres carrés.

**Identification du site concerné :** Matricule 5611-67-0348 situé au 109, avenue du Cinquantenaire, lots 3 521 363 et 3 521 359 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

---

**10-73**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2010-0001**

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement et résolu unanimement de permettre la dérogation mineure 2010-0001 au bénéfice des lots 3 521 363 et 3 521 359 du cadastre du Québec situé au 109, avenue du Cinquantenaire.

**10-74**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE MORCELLEMENT D'UNE FERME**  
**633, CHEMIN HALLÉ EST**

CONSIDÉRANT que des règlements sur les distances séparatrices sont en vigueur dans la MRC de Brome-Missisquoi et ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que les distances séparatrices accordent des droits à des bâtiments non agricoles, dans la zone verte, qui nuisent aux élevages d'animaux;

CONSIDÉRANT que le projet soumis peut être fait sans morcellement de la ferme existante;

CONSIDÉRANT que la construction de nouvelles maisons est prévue dans la zone blanche/résidentielle;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun critère pour déterminer la façon ou les règles d'un morcellement d'une ferme existante;

CONSIDÉRANT que le morcellement d'une ferme dans le but de construire une nouvelle maison va créer un précédent pour d'autres projets similaires;

CONSIDÉRANT que le morcellement d'une ferme avec possibilité d'une nouvelle maison va possiblement surévaluer les terres agricoles;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité serait favorable au projet soumis seulement si la Commission imposait comme condition préalable à la construction d'une nouvelle maison la construction et la mise en opération d'une cabane à sucre avec les équipements nécessaires pour l'exploitation d'une érablière de 1500 entailles.

---

**10-75**  
**URBANISME**  
**CONFORMITÉ DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**  
**AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT - MANDAT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter l'offre de la firme GESTIM datée du 4 novembre 2009 pour la révision des règlements d'urbanisme au montant de 3800 \$ plus taxes.

---

**10-76**  
**URBANISME**  
**TERRAIN PRÈS DU CIMETIÈRE – ANALYSE D'EAU**

ATTENDU que des formaldéhydes sont issus du processus d'embaumement;

ATTENDU qu'il est souhaitable de vérifier pour le secteur du cimetière de la rue des Noyers, à titre préventif, la présence formaldéhydes dans l'eau souterraine.



Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de faire analyser l'eau du 111, rue des Noyers, afin d'évaluer la concentration en formaldéhydes dans l'eau souterraine de ce secteur.

---

**10-77**  
**URBANISME**  
**ENTREPRISES LITEL INC. – DEMANDE DE REPÉRAGE**  
**IMPLANTATION D'UN POTEAU – 330, CHEMIN LÉGER**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à approuver la demande des Entreprises Litel inc. datée du 10 mars 2010.

---

**10-78**  
**URBANISME**  
**BELL – D'INTERVENTION – CHEMIN LANGEVIN**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à approuver la demande de Bell datée du 17 mars 2010.

---

**10-79**  
**URBANISME**  
**VIDÉOTRON – DEMANDE D'INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE –**  
**ROUTE 139**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à approuver la demande de Vidéotron datée du 29 mars 2010.

---

**10-80**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2009-01 – FOURNITURE ET ÉPANDAGE**  
**D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE**

Attendu que la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2010-01 :

Multi Routes :	0.324 \$/litre plus taxes
Somavrac (C.C.) :	0.299 \$/litre plus taxes

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière liquide soit la proposition de l'entreprise Somavrac (C.C.) inc. au prix de 0.299 \$ le litre plus taxes.

**10-81**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2010-02 – BALAYAGE DES RUES**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

Attendu que la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2010-02 :

Bromont terrasse inc. : 2850.00 \$ plus taxes  
Les Entreprises Myrroy inc. : 2899.00 \$ plus taxes

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme, à prix forfaitaire, pour le balayage des rues et des routes asphaltées de la municipalité soit la proposition de Bromont Terrasse inc. au montant de 2850 \$ plus taxes:

---

**10-82**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2010-03 – MACHINERIE**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

D'accepter les prix unitaires fournis par les différents soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres 2010-03 pour la location de machineries avec opérateur.

---

**10-83**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2010-04 – FAUCHAGE**

Attendu que la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2010-04 :

Bromont terrasse inc : Type A : 1700.00 \$ plus taxes  
Type B : 25.00 \$ plus taxes  
Les débroussaillages Roxton-Falls Type A : 1594.00 \$ plus taxes  
Type B : 20.00 \$ plus taxes

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme, à prix forfaitaire, pour le fauchage des bordures de chemins soit la proposition de l'entreprise Les débroussaillages Roxton Falls (Benoit Racine) au prix 1594.00 \$ plus taxes pour les travaux de type A et d'accepter le prix unitaire de 20.00 \$ au kilomètre pour les travaux de type B.

**10-84**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2010-05 – NIVELAGE**

Attendu que la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2010-05 :

Nivelage Gaétan Turgeon et fils inc.: 130.00 \$/h plus taxes  
Sintra inc. (Région Montérégie) : 140.00 \$/h plus taxes

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour le nivelage des chemins soit la proposition de la firme Nivelage Gaétan Turgeon et fils inc. au prix de 130 \$/h plus taxes;

---

**10-85**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2010-06 – POSE D'ASPHALTE CHAUD**

Attendu que la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2010-06 :

Pavage Racine, division de Construction DJL inc.: 235.00 \$ / tonne plus taxes  
Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. : 230.00 \$/ tonne plus taxes

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour la fourniture et la pose d'asphalte chaud soit la proposition de l'entreprise Asphalte des Cantons, Division de Sintra inc. au prix de 230.00 \$ la tonne plus taxes:

---

**10-86**  
**VOIRIE**  
**CHEMIN HALLÉ OUEST – RESURFAÇAGE ET ASPHALTAGE - MANDAT**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement:

D'accepter la proposition d'honoraires professionnels de la firme Poly-Tech datée du 17 novembre 2009 pour le projet de Resurfaçage et l'asphaltage d'une section du chemin Hallé Ouest.

---

**10-87**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

**10-88**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**INONDATIONS DU 23 MARS 2010**

Le Maire informe les personnes présentes qu'une petite inondation est survenue dans le secteur Decelles – Fortin le 23 mars 2010. Aucun dommage n'a été rapporté.

---

**10-89**  
**LOISIRS**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'accepter la soumission de Laco Électrique inc. datée du 31 mars 2010 pour la fourniture d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale au montant de 679 \$ plus taxes..

---

**10-90**  
**LOISIRS**  
**PACTE RURAL – ENTENTE**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Courmoyer et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente soumis par la MRC de Brome-Missiquoi pour la réalisation du projet de surfaces récréatives familiales multifonctions dans le cadre du Pacte rural 2010.

---

**10-91**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**10-92**  
**VARIA**

Dans le prochain bulletin municipal, nous retrouverons des informations concernant les feux extérieurs et la Fête de la municipalité.

---

**10-93**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**10-94**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unaniment de lever l'assemblée. Il est 20h53.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 3 MAI 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 3 mai 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Normand Delisle, Réjean Racine, Marc Labrecque et Daniel Meunier formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 6 avril 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
  - 4.1 Secteur Guay – Dépôt d'une pétition**
5. Administration
  - 5.1 Rapport financier 2009 et rapport du vérificateur externe – Dépôt**
  - 5.2 Ordinateurs bureaux**
  - 5.3 Calendrier de conservation – Destruction de documents**
    - 5.3.1 États des revenus et dépenses - Dépôt**
6. Urbanisme
  - 6.1 CPTAQ – Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture – Terrain rue Bégin**
  - 6.2 Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 – Avis de motion**
7. Voirie
  - 7.1 Chemin Gingras – Nettoyage de fossés et installation d'un ponceau**
  - 7.2 Remplissage de fossé – 333, chemin Daigneault**
  - 7.3 Embauche d'un étudiant**
  - 7.4 Chemin Grégoire – Réfection – Mandat**
  - 7.5 Chemin à recharger**
  - 7.6 Dos d'âne**
8. Dossiers de traitement des eaux usées et eau potable
  - 8.1 Eau potable - Secteur Guay – Étude de faisabilité – Dépôt**
  - 8.2 Eau potable - Secteur Guay – Puits**
  - 8.3 Eaux usées – Secteur Decelles Fortin – Demande de branchement à Bromont**
9. Sécurité publique
  - 9.1 Règlement 2010-06 modifiant le Règlement de base en sécurité incendie numéro 07-200**
10. Loisirs
11. Environnement
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**10-95**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mycheline Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

---

**10-96**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2010**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 6 avril 2010.

---

**10-97**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 100 117.47\$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-98**  
**CORRESPONDANCE**  
**SECTEUR GUAY – DÉPÔT D'UNE PÉTITION**

Le directeur général dépose au conseil une pétition signée par des résidents du secteur Guay.

---

**10-99**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT FINANCIER 2009 ET RAPPORT DU**  
**VÉRIFICATEUR EXTERNE - DÉPÔT**

Le directeur général dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2009.

---

**10-100**  
**ADMINISTRATION**  
**ORDINATEURS BUREAUX**

Attendu que les postes informatiques de la réception et de l'inspection doivent être remplacés en priorité.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'entériner l'achat de deux postes informatiques avec logiciels et accessoires auprès de l'entreprise Cobi au montant de 2496.99 \$ plus taxes.

---

**10-101**  
**ADMINISTRATION**  
**CALENDRIER DE CONSERVATION – DESTRUCTION DE**  
**DOCUMENTS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'autoriser la destruction des documents mentionnés à la liste annexée à la présente résolution, conformément au calendrier de conservation.

---

**10-102**  
**DOSSIERS D'ADMINISTRATION**  
**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES - DÉPÔT**

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 31 mars 2010.
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 30 avril 2010.

---

**10-103**  
**URBANISME**  
**CPTAQ – DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE**  
**L'AGRICULTURE – TERRAIN RUE BÉGIN**

CONSIDÉRANT que le terrain en cause est situé dans une zone agricole déstructurée;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité est favorable au projet, lequel permettra la construction d'une nouvelle maison sur un terrain dont l'emplacement et les dimensions ne favorisent pas l'agriculture.

---

**10-104**  
**URBANISME**  
**RÈGLEMENT 2010-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE**  
**ZONAGE 06-101 – AVIS DE MOTION**

Attendu que la présence en grande quantité de produits dangereux ou inflammables à proximité de secteurs résidentiel ou commercial a un impact significatif sur le développement de la municipalité et sur la sécurité civile;

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le zonage 06-101 afin notamment de régir les installations d'entreposage, de distribution ou de transport de produits dangereux ou inflammable sur le territoire de la Municipalité de Brigham et l'affichage en bordure de la route 139.



Cet avis de motion produit un effet de gel relativement à l'émission des permis concernant la construction, l'agrandissement ou la mise de place d'infrastructures d'entreposage, de distribution ou de transports de produits dangereux ou inflammables.

---

**10-105  
VOIRIE  
CHEMIN GINGRAS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- D'autoriser l'installation d'un ponceau transversal et le nettoyage des fossés sur une partie du chemin Gingras.
- Que cette résolution soit conditionnelle à l'autorisation écrite des propriétaires riverains de procéder au nettoyage des fossés en place;
- D'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité de Brigham.

---

**10-106  
VOIRIE  
REPLISSAGE DE FOSSÉ – 333, CHEMIN DAIGNEAULT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- D'autoriser les propriétaires de l'immeuble situé au 333, chemin Daigneaut à installer un ponceau et à remplir le fossé situé en façade de leur propriété conditionnellement à ce que l'installation et l'entretien dudit ponceau soient aux frais des demandeurs.
- D'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**10-107  
VOIRIE  
EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'engager Alex Gendron Gravel à titre de personne salariée étudiante au taux horaire de 10.50 \$ de l'heure pour une période d'environ de 18 semaines n'excédant pas 720 heures.

**10-108**  
**VOIRIE**  
**CHEMIN GRÉGOIRE – RÉFECTION - MANDAT**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à mandater, au besoin, une firme d'ingénieur pour évaluer sommairement les travaux nécessaires à la réfection du chemin Grégoire en considération d'honoraires n'excédant pas 500 \$ taxes incluses.

---

**10-109**  
**VOIRIE**  
**CHEMINS À RECHARGER**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'autoriser les rechargements suivants:

<b>Nom du chemin</b>	<b>Problématique/localisation</b>	<b>Longueur</b>	<b>Montant</b>
Hallé Ouest	Entre la voie ferrée et Fordyce	1.3 km	29 400 \$
Brookport	Voie ferrée à des Lawrence	1.2 km	18 000 \$
Fortin		1.2 km	20 000 \$
Chadsey		1.7 km	28 400 \$
Choinière	Entre Magenta Est et Nord	2.3 km	38 400 \$
Rousseau		0.3 km	5 000 \$
Maple Dale		0.8 km	13 400 \$
<b>Total</b>		<b>8.8 km</b>	<b>152 600 \$</b>

---

**10-110**  
**VOIRIE**  
**DOS D'ÂNE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'installer en permanence un dos d'âne sur la rue des Pins<sup>1</sup>, si le coût n'excède pas 2 200.00\$;
- D'installer un dos d'âne temporaire sur le chemin Hallé Ouest.

---

**10-111**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**EAU POTABLE – SECTEUR GUAY –ÉTUDE DE FAISABILITÉ -**  
**DÉPÔT**

Le directeur général dépose l'étude de faisabilité pour le raccordement du secteur Guay au réseau d'aqueduc de Cowansville préparée par les Consultants S.M. inc.

---

<sup>1</sup> Entre les numéros civiques 154 et 156 (réf. résolution no. 09-160)

**10-112**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**EAU POTABLE – SECTEUR GUAY –PUITS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à faire modifier la prise d'eau brute du puits du secteur Guay afin de diminuer les risques de contamination accidentelle des échantillons d'eau potable à analyser;
- De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de proposer un test pour vérifier qu'il n'y a pas de lien hydraulique entre le tour du puits et la nappe d'eau souterraine;

---

**10-113**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**EAUX USÉES – SECTEUR DECELLES-FORTIN – DEMANDE DE**  
**BRANCHEMENT À BROMONT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de demander à la Ville de Bromont de confirmer son accord à accepter de traiter les eaux usées du secteur Decelles-Fortin à Brigham.

---

**10-114**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**RÈGLEMENT 2010-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE BASE EN**  
**SÉCURITÉ INCENDIE NUMÉRO 07-200 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2010-06 modifiant le Règlement de base en sécurité incendie numéro 07-200 afin notamment de régir les feux à ciel ouvert.

---

**10-115**  
**LOISIRS**

Aucun dossier.

---

**10-116**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**10-117**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**10-118**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-119**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée.

---

Normand Delisle  
Maire suppléant

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 7 JUIN 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 7 juin 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Réjean Racine, et Daniel Meunier formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Normand Delisle.

Messieurs Marc Labrecque et Steven Neil sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance – Maire d'un jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2010
4. Approbation des comptes et transferts
5. Correspondance
  - 5.1 MDDEP – Aqueduc - Parc de maisons mobiles Brigham**
6. Administration
  - 6.1 TECQ – Reddition de compte**
  - 6.2 Règlement 2010-04 modifiant le Règlement 97-005 concernant les animaux**
  - 6.3 Congrès de la FQM**
  - 6.4 Affichage des avis publics – Fermeture de la caisse d'Adamsville**
7. Urbanisme
  - 7.1 CPTAQ – Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture – Hydro-Québec**
8. Voirie
  - 8.1 Remplissage de fossé – 329, chemin Daigneault**
  - 8.2 Remplissage de fossé – 152, rue des Pins**
  - 8.3 MTQ - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte**
  - 8.4 VTT – Traverses**
  - 8.5 Ancien tracteur à pelouse – Vente pour les pièces**
9. Dossiers de traitement des eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
  - 10.1 Borne-fontaine sèche Parc Piel – Réparation**
11. Loisirs
12. Environnement
13. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**10-120**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MAIRE D'UN JOUR**

M. le maire suppléant, M. Normand Delisle, donne des explications sur l'expérience de maire d'un jour vécue par M. Brandon Osborn.\*

\* Note du secrétaire-trésorier : Monsieur Osborn, âgé de 11 ans, est étudiant à l'École primaire Heroes' Memorial de Cowansville.

M. Brandon Osborn, à titre de maire d'un jour, fait lecture de son essai et il est invité à signer le livre d'or en présence des membres de sa famille.

---

**10-121**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Yvan Forand appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

**10-122**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2010**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 3 mai 2010.

---

**10-123**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 525 453.60\$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-124**  
**CORRESPONDANCE**  
**MDDEP – AQUEDUC – PARC DE MAISONS MOBILES BRIGHAM**

Une lettre du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la requête en cessation d'exploitation présentée par M. Mario Brodeur pour l'aqueduc du parc de maisons mobiles Brigham.

---

**10-125**  
**ADMINISTRATION**  
**TECQ – REDDITION DE COMPTE**

**Attendu que :**

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 28 mai 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

---

**10-126**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT 2010-04 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT 97-005 CONCERNANT LES ANIMAUX**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement 2010-04 modifiant le Règlement 97-005 concernant les animaux.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Le Maire suppléant mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

---

**10-127**  
**ADMINISTRATION**  
**CONGRÈS DE LA FQM**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'autoriser madame Michelyne Cournoyer, messieurs Normand Delisle, Réjean Racine et Marc Labrecque ainsi que monsieur le maire Steven Neil à participer au prochain congrès de la Fédération Québécoise des municipalités qui aura lieu les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochain à Québec;

D'inscrire les élus intéressés et de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation.

---

**10-128**

**ADMINISTRATION  
AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS – FERMETURE  
DE LA CAISSE D'ADAMSVILLE**

Attendu la fermeture de la Caisse populaire Desjardins d'Adamsville;

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de demander au directeur général de faire les démarches nécessaires afin d'autoriser la pose d'un babillard à l'église et au dépanneur d'Adamsville afin d'afficher les avis publics de la municipalité.

---

**10-129**

**URBANISME  
CPTAQ – DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE  
L'AGRICULTURE – HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le projet en cause éliminera une ligne électrique en plein champ et relocalisera celle-ci au bord la route 241;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité est favorable au projet présenté par Hydro-Québec.

---

**10-130**

**VOIRIE  
REPLISSAGE DE FOSSÉ – 329, CHEMIN DAIGNEAULT**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'autoriser les propriétaires de l'immeuble situé au 329, chemin Daigneault à installer un ponceau et à remplir le fossé situé en façade de leur propriété conditionnellement à ce que l'installation et l'entretien dudit ponceau soient aux frais des demandeurs.
- D'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.



**10-131**  
**VOIRIE**  
**REMPLISSAGE DE FOSSÉ – 152, RUE DES PINS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'autoriser les propriétaires de l'immeuble situé au 152, rue des Pins à installer un ponceau et à remplir le fossé situé en façade de leur propriété conditionnellement à ce que l'installation et l'entretien dudit ponceau soient aux frais des demandeurs.
- D'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**10-132**  
**VOIRIE**  
**MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU**  
**ROUTIER LOCAL - REDDITION DE COMPTE**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 133 783 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera au cours des prochaines semaines l'annexe B dument complétée.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement que la municipalité de Brigham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

---

**10-133**  
**VOIRIE**  
**VALIDATION DE PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement:

- D'aviser le Club 3 et 4 roues de l'Estrie que la Municipalité de Brigham est favorable au renouvellement des traverses de routes suivantes : Magenta Est, du Domaine Choinière, Fortin et Giard;
- D'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-134**  
**VOIRIE**  
**ANCIEN TRACTEUR À PELOUSE**

Attendu qu'un des deux tracteurs à pelouse nécessite plus de 600 \$ plus taxes de réparations.

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à vendre pour et au nom de la Municipalité de Brigham le tracteur à pelouse de marque Cub Cadet modèle 1782 âgé d'une quinzaine d'années pour les pièces au prix de 300.00 \$ sans taxes applicables.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

De placer une annonce sur les sites lespacs.com et kijiji.ca.

---

**10-135**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**BORNE-FONTAINE SÈCHE PARC PIEL - RÉPARATION**

Attendu que la borne-fontaine sèche du Parc Piel est actuellement hors d'usage et qu'elle doit être réparée le plus rapidement possible.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à faire réparer la borne-fontaine sèche du parc Piel si le montant des travaux n'excède pas 3000 \$ plus taxes et à réclamer le coût de la réparation à qui de droit.

---

**10-136**  
**LOISIRS**

Aucun dossier.

---

**10-137**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**10-138**  
**VARIA**

La Fête de la municipalité est remise à l'an prochain.

**10-139**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-140**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h07.

---

Normand Delisle  
Maire suppléant

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 22 juin 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Réjean Racine, Normand Delisle et Marc Labrecque formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Monsieur Daniel Meunier est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

**ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Urbanisme
  - 3.1 Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 – Avis de motion
  - 3.2 Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 – Projet
  - 3.3 Règlement modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 – Avis de motion
4. Voirie
  - 4.1 Appel d'offres 2010-07 – Granulat concassé pour surface de roulement - Contrat
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

---

**10-141**  
**AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

**10-142**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

**10-143**  
**URBANISME**  
**RÈGLEMENT 2010-05 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 –AVIS DE**  
**MOTION**

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le

zonage 06-101, concernant l'affichage dans certaines zones situées en bordure de la route 139.

Cet avis de motion remplace celui sous la minute 2010-104.

---

**10-144**  
**URBANISME**  
**RÈGLEMENT 2010-05 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 –PROJET**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-145**  
**URBANISME**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 –AVIS DE MOTION**

Attendu que la présence en grande quantité de produits dangereux ou inflammables à proximité de secteurs résidentiels ou commerciaux a un impact significatif sur le développement de la municipalité et sur la sécurité civile;

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance d'un règlement modifiant le Règlement sur le zonage 06-101 afin notamment de régir les installations d'entreposage, de distribution ou de transport de produits dangereux ou inflammables sur le territoire de la Municipalité.

Cet avis de motion produit un effet de gel relativement à l'émission des permis concernant la construction, l'agrandissement ou la mise de place d'infrastructures d'entreposage, de distribution ou de transports de produits dangereux ou inflammables.

---

**10-146**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2010-07 – GRANULAT CONCASSÉ POUR SURFACE DE**  
**ROULEMENT - CONTRAT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accepter la soumission de l'entreprise Sintra inc (Région Montérégie) pour la fourniture de granulats concassés pour le rechargement du chemin Miltimore au prix unitaire de 10.25 \$ la tonne;

D'autoriser le rechargement du chemin Miltimore sur une longueur d'environ 3.6 km pour un montant prévu de 72 000 \$.

---

**10-147**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-148**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 39.

---

Normand Delisle  
Pro-maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 5 JUILLET 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 5 juillet 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand et Réjean Racine formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Normand Delisle.

Messieurs Daniel Meunier, Marc Labrecque et Monsieur Steven Neil sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 7 et 22 juin 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 Maire suppléant - Nomination**
6. Urbanisme
  - 6.1 Inspection municipale – Support technique – Offre de service**
  - 6.2 Demande de dérogation mineure 2010-0003 – 226, avenue du Domaine**
  - 6.3 Demande de dérogation mineure 2010-0004 – Avenue de La Salle**
  - 6.4 CCU – Nomination**
7. Voirie
8. Traitement des eaux usées et eau potable
  - 8.1 Secteur Guay – Eau jaune – Explications**
9. Sécurité publique
  - 9.1 Borne-fontaine sèche Parc Piel – Réparations**
10. Loisirs
  - 10.1 Système d'éclairage extérieur – Peinture - Soumissions**
11. Environnement
12. Varia
  - 12.1 Cour municipale – Procureur - Nomination de Sandra Ruel**
  - 12.2 Télus – Demande d'installation de fibre optique avenue des Cèdres**
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**10-149**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

**10-150**

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 22 JUIN 2010

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 7 et 22 juin 2010.

**10-151**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 124 082.74 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-152**  
**ADMINISTRATION**  
**MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de nommer Madame Michelyne Cournoyer au poste de maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 10 juillet 2010.

---

**10-153**  
**URBANISME**  
**INSPECTION MUNICIPALE – SUPPORT TECHNIQUE**  
**OFFRE DE SERVICE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter l'offre de service datée du 15 juin 2009 présentée par la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM) concernant le support technique et la formation de l'inspecteur municipal.

---

**10-154**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2010-0003**  
**226, AVENUE DU DOMAINE**

M. Réjean Racine, président du Comité consultatif d'urbanisme, présente la demande de dérogation mineure 2010-0003.

**Nature et effets de la demande DM 2010-0003 :** Permettre un nouvel agrandissement de 101,5 pieds carrés à la maison mobile. La superficie totale des agrandissements (existants et demandés) sera de 273 pieds carrés qui représentent 32,5% de la superficie originale de la maison mobile et qui dépasse la norme maximale permise de 25% de la superficie originale.

**Identification du site concerné :** Matricule 6013-53-3184-0-048 situé au 226, avenue du Domaine, lot 3 520 979.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

---

**10-154**  
**DOSSIERS D'URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-0003**  
**226, AVENUE DU DOMAINE**

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme.



Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement de permettre la dérogation mineure DM 2010-0003 au bénéfice du lot 3 520 979 du cadastre du Québec situé au 226, avenue du Domaine.

---

**10-155**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2010-0004**  
**AVENUE DE LA SALLE**

M. Réjean Racine, président du Comité consultatif d'urbanisme, présente la demande de dérogation mineure 2010-0004.

**Nature et effets de la demande DM 2010-0004 :** Autoriser le lotissement de la rue de La Salle afin de créer le lot 4 619 541 conforme à la réglementation municipale qui sera cédée à la municipalité, et afin de créer un lot résiduel (4 619 540) à des fins de transaction immobilière. Suite à la transaction, permettre la fusion des lots 4 619 540, 3 521 314, 3 521 315 et 3 521 307 dans un seul lot avec une façade sur rue publique inférieure à celle prescrite par la grille des usages et normes pour les zones R1-32 et R1-16, soit de 50 mètres, pour une façade demandée de 20,12 mètres.

**Identification du site concerné :** Matricules 5612-80-2955 et 5612-71-8403 situés sur la rue de La Salle, lots 3 521 982, 3 521 307, 3 521 314 et 3 521 315.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

---

**10-155**  
**DOSSIERS D'URBANISME**  
**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2010-0004**  
**AVENUE DE LA SALLE**

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de permettre la dérogation mineure DM 2010-0004 au bénéfice des lots 3 521 982, 3 521 307, 3 521 314 et 3 521 315 du cadastre du Québec situé sur l'avenue de La Salle.

---

**10-156**  
**URBANISME**  
**CCU - NOMINATION**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement de nommer Monsieur Michel-André Fortin à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

---

**10-157**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**SECTEUR GUAY – EAU JAUNE - EXPLICATIONS**

M. le maire suppléant informe les personnes présentes que la Ville de Cowansville a confirmé par écrit que les épisodes d'eau jaune sont en lien avec des bris d'équipements. La municipalité peut donc continuer d'aller de l'avant avec le projet de branchement à l'aqueduc de Cowansville.

Une rencontre a eu lieu avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de demander une bonification de l'aide financière pour le secteur Guay.

---

**10-158**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**BORNE-FONTAINE SÈCHE PARC PIEL – RÉPARATIONS**

Le directeur général informe les membres du conseil que la borne-fontaine sèche du parc Claude-Piel a été réparée par la firme Aqua-Berge inc. Elle sera testée sous peu par le service de Sécurité incendie.

---

**10-159**  
**LOISIRS**  
**SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR – PEINTURE -**  
**SOUMISSION**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de Peinture Richard Fournier enr. pour le sablage et la peinture des poteaux d'éclairage du terrain du Comité des loisirs de Brigham au prix de 3300 \$ plus taxes.
- D'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**10-160**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**10-161**  
**VARIA**  
**COUR MUNICIPALE – PROCUREUR – NOMINATION DE**  
**SANDRA RUEL**

Attendu l'entrée en fonction de Me Sandra Ruel à titre de procureure de la Cour municipale commune de Cowansville en date du 23 avril 2010;

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de désigner Me Sandra Ruel, à titre de procureure de la municipalité de Brigham, poursuivante désignée devant la Cour municipale commune de Cowansville;

Que la présente résolution abroge toute résolution antérieure.

**10-162**  
**VARIA**  
**TELUS – DEMANDE D’INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE**  
**AVENUE DES CÈDRES**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d’autoriser le directeur général ou l’inspectrice municipale à approuver la demande de Télus datée du 18 juin 2010 pour l’installation de fibre optique sur la rue des Cèdres.

---

**10-163**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l’ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-164**  
**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement de lever l’assemblée.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Normand Delisle, Réjean Racine, Marc Labrecque et Daniel Meunier formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Urbanisme
  - 3.1 Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 - Assemblée publique de consultation**
  - 3.2 Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 - Adoption**
4. Voirie
  - 4.1 Appel d'offres 2010-08 – Travaux de rechargement et de pavage - Chemin Hallé Ouest**
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

---

### **10-165 AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

### **10-166 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

### **10-167 URBANISME RÈGLEMENT 2010-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

M. le Maire déclare ouverte l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement numéro 2010-05 modifiant le Règlement sur le

zonage numéro 06-101, aux motifs qui seront expliqués par le directeur général.

Les items modifiés sont les suivants. Ils concernent l'affichage dans les zones C1-23 et I1-34 :

- a) Le 6<sup>e</sup> paragraphe de l'article 147. Il est modifié par l'ajout, à sa fin, de ce qui suit :  
  
« Le présent paragraphe ne s'applique pas à une enseigne concernant la cueillette ou la vente de produits agricoles installée dans la zone C1-23 ou I1-34. »
- b) L'article 160 concernant les dispositions supplémentaires relatives aux zones I1-34 et C1-23 est remplacé par un nouvel article, lequel prévoit des dispositions spécifiques pour les enseignes concernant la cueillette ou la vente de produit agricole.

Le directeur général mentionne que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

M. le maire invite les personnes présentes à se prononcer sur la question et entend leurs commentaires.

M. le maire déclare l'assemblée de consultation close.

---

**10-168**  
**URBANISME**  
**RÈGLEMENT 2010-05 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - ADOPTION**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'adopter le Règlement 2010-05 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût et sa portée.

Des copies de ce projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-169**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2010-08 – TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE**  
**PAVAGE – CHEMIN HALLÉ OUEST**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- D'accepter la soumission de l'entreprise Sintra inc (Région Montérégie) pour le rechargement et le pavage d'une section du chemin Hallé Ouest au montant de 159 456.26 \$ taxes incluses;
- D'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

- D'autoriser le directeur général à octroyer tout contrat relatif à la surveillance des travaux et au contrôle de la qualité jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 \$, incluant toutes taxes applicables.

---

**10-170**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-171**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 47.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 2 AOÛT 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 2 août 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Normand Delisle, Réjean Racine, Marc Labrecque et Daniel Meunier formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 5 et 26 juillet 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 **Lignes téléphoniques – Changement de fournisseur**
  - 5.2 **Hôtel de Ville – Accessibilité aux personnes handicapées**
6. Urbanisme
  - 6.1 **Règlement modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101-Construction près d'un terminal de produits dangereux ou inflammables – Avis de motion**
7. Voirie
8. Traitement des eaux usées et eau potable
9. Sécurité publique
10. Loisirs
  - 10.1 **Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. – Aide financière du député - Remerciements**
  - 10.2 **Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. – Aide financière municipale**
  - 10.3 **Surfaces récréatives multifonctions – Autorisation**
11. Environnement
12. Varia
  - 12.1 **Fermeture des douanes de Morse's Line**
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**10-172**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

**10-173**

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 26 JUILLET 2010**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 5 et 26 juillet 2010.

**10-174**

**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 170 688.86 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-175**

**ADMINISTRATION**

**LIGNES TÉLÉPHONIQUES – CHANGEMENT DE FOURNISSEUR**

Considérant que la proposition soumise par Vidéotron pour la fourniture de lignes téléphoniques devrait permettre à la municipalité de réaliser des économies de plus de 200 \$ par mois.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de Vidéotron, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de lignes téléphoniques pour l'Hôtel de Ville, la bibliothèque et la salle des loisirs;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**10-176**

**ADMINISTRATION**

**HÔTEL DE VILLE – ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES  
HANDICAPÉES**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'installation d'un ascenseur dans l'Hôtel de Ville afin de rendre celui-ci accessible aux personnes handicapées ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à présenter une demande de subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité du gouvernement fédéral.

---

**10-177**

**URBANISME**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE  
NUMÉRO 06-101 – CONSTRUCTION PRÈS D'UN TERMINAL DE  
PRODUITS DANGEREUX OU INFLAMMABLE – AVIS DE MOTION**

Attendu que la présence en grande quantité de produits dangereux ou inflammables à proximité de secteurs résidentiels ou commerciaux a un impact significatif sur le développement de la municipalité et sur la sécurité civile;



Avis de motion est donné par Monsieur Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance d'un règlement modifiant le Règlement sur le zonage 06-101 afin notamment de régir la construction d'immeubles résidentiels sur des terrains situés à moins de 150 m d'installations commerciales d'entreposage, de distribution ou de transport de produits dangereux ou inflammable sur le territoire de la Municipalité.

Cet avis de motion produit un effet de gel relativement à l'émission des permis concernant la construction de nouvelles résidences à moins de 150 mètres d'un terrain doté d'infrastructures commerciales d'entreposage, de distribution ou de transports de produits dangereux ou inflammables autre qu'une station-service.

---

**10-178**  
**VOIRIE**  
**SURFACE DU PONT DU PERRON**

Madame Michelyne Cournoyer demande que soit vérifié l'état de la surface de roulement du Pont Du Perron.

---

**10-179**  
**LOISIRS**  
**COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM (1974) INC. AIDE FINANCIÈRE DU**  
**DÉPUTÉ - REMERCIEMENT**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de remercier M. Pierre Paradis, député provincial de Brome-Missisquoi, pour l'aide financière accordé au Comité des Loisirs de Brigham (1974) inc., laquelle permettra à l'organisme de réaliser pleinement sa mission.

---

**10-180**  
**LOISIRS**  
**COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM (1974) INC.**  
**AIDE FINANCIÈRE MUNICIPALE**

Attendu les besoins du Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. pour son camp de jour.

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accorder une aide financière au montant de 2218 \$ au Comité des loisirs de Brigham (1974) inc.

---

**10-181**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES MULTIFONCTIONS - AUTORISATION**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- D'approuver le plan d'aménagement du site préparé par le Groupe SM;
- D'autoriser le directeur général à faire enlever les anciens jeux et les sections de clôtures entrant en conflit avec les futures installations;

- D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres pour les nouvelles infrastructures.

---

**10-182**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**10-183**  
**VARIA**  
**FERMETURE DES DOUANES DE MORSE'S LINE**  
**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

Considérant que la fermeture du poste frontalier de Morse's Line aurait un impact majeur sur l'économie locale de Saint-Armand.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'appuyer la Municipalité de Saint-Armand dans ses démarches pour favoriser le maintien des services des postes frontaliers Morse's Line / Franklin;
- Que la présente résolution soit acheminée à Monsieur Pierre Paradis, député provincial, à Monsieur Christian Ouellet, député fédéral, et à la Municipalité de Saint-Armand:

---

**10-184**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**10-185**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-186**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h49.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 24 août 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Normand Delisle, Marc Labrecque et Daniel Meunier formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Monsieur Réjean Racine est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Loisirs
  - 3.1 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Appel d'offres 2010-09 - Contrat
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

#### **10-187**

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **10-188**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

#### **10-189**

#### **LOISIRS**

#### **SURFACES RÉCRÉATIVES FAMILIALES MULTIFONCTIONS APPEL D'OFFRES 2010-09 - CONTRAT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme à prix unitaire pour l'option A et B soit celle de la firme Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. au montant de 99 899.11 \$ incluant toutes taxes applicables.

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**10-190**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-191**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 39.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 30 août 2010 à 20 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Réjean Racine, Marc Labrecque et Daniel Meunier formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Monsieur Normand Delisle est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Voirie
  - 3.1 Appel d'offres 2010-08 – Travaux de rechargement et de pavage – Chemin Hallé Ouest
4. Loisirs
  - 4.1 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Appel d'offres 2010-09 – Contrat
  - 4.2 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Surveillance des travaux
  - 4.3 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Appel d'offres - Équipements
  - 4.4 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Divers
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

---

#### **10-192 AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **10-193 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant le point 4.4.

---

#### **10-194 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2010-08 – TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE PAVAGE – CHEMIN HALLÉ OUEST**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- D'accepter la soumission de l'entreprise Sintra inc (Région Montérégie) pour le rechargement et le pavage d'une section du chemin Hallé Ouest au montant de 159 456.26 \$ taxes incluses;
- D'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité;
- D'autoriser le directeur général à octroyer tout contrat relatif à la surveillance des travaux et au contrôle de la qualité jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 \$, incluant toutes taxes applicables;
- De financer ces dépenses, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- Que cette résolution remplace la résolution 10-169 adoptée le 26 juillet 2010.

---

**10-195**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES FAMILIALES MULTIFONCTIONS**  
**APPEL D'OFFRES 2010-09 - CONTRAT**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement:

- D'accepter la plus basse soumission conforme à prix unitaire pour les options A et B soit celle de la firme Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. au montant de 99 899.11 \$ incluant toutes taxes applicables;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet :
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi.
- Que cette résolution remplace la résolution numéro 10-189 adoptée le 24 août 2010.

---

**10-196**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES FAMILIALES MULTIFONCTIONS**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- De mandater la firme Les consultants SM pour la surveillance des travaux du projet de surfaces familiales multifonctions au besoin ;
- De financer cette dépense, n'excédant pas 1 200.00\$ + taxes, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi.

---

**10-197**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES FAMILIALES MULTIFONCTIONS**  
**APPEL D'OFFRES - ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unaniment :

- De mandater la firme Les consultants SM pour la rédaction d'un appel d'offres pour les équipements du projet de surfaces familiales multifonctions en considération d'honoraires n'excédant pas 1 200.00\$ + taxes;
- D'autoriser le directeur général à choisir les soumissionnaires à inviter;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi.

---

**10-198**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-199**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unaniment de lever l'assemblée. Il est 20 h 37.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 septembre 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Réjean Racine et Normand Delisle formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Messieurs Marc Labrecque et Daniel Meunier sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès verbaux des 2, 24 et 30 août 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 Hôtel de Ville – Architecte – Honoraires**
  - 5.2 Hôtel de Ville – Accessibilité aux personnes handicapées - Appel d'offres public**
6. Urbanisme
  - 6.1 Conformité au schéma – Demande de délai**
7. Voirie
  - 7.1 Cima + – Demande d'intervention – Chemin Magenta Ouest**
  - 7.2 Portes de garage et coupe-froid**
8. Traitement des eaux usées et eau potable
  - 8.1 Eaux usées secteur Decelles – Fortin – Autorisation**
  - 8.2 Rue des Pins – Égout - Pétition**
9. Sécurité publique
  - 9.1 Camion incendie – Génératrice PTO**
  - 9.2 Incendie à l'Église de Brigham**
10. Loisirs
  - 10.1 Avenue du Parc – Vitesse excessive**
  - 10.2 Bâtiment des loisirs – Architecte – Honoraires**
  - 10.3 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Surveillance des travaux**
  - 10.4 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Appel d'offres – Équipements**
  - 10.5 Système d'éclairage extérieur – Peinture – Paiement**
  - 10.6 Présence de Brigand à l'École St-Vincent-Ferrier**
11. Environnement
  - 11.1 Chauves-souris – Avenue des Érables**
  - 11.2 Collecte des feuilles mortes du 23 octobre au 21 novembre**
12. Varia
  - 12.1 CPE les Pommettes rouges - Appui**
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

10-200

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.



**10-201**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2, 24 ET 30 AOÛT 2010**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 2, 24 et 30 août 2010.

---

**10-202**

**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 131 104.05 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-203**

**ADMINISTRATION**

**HÔTEL DE VILLE – ARCHITECTE - HONORAIRES**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de service du 16 août 2010 présenté par M. Alain Tétreault, architecte pour la rédaction des appels d'offres dans les dossiers 10-013 A & C et 10-013 B;
  - De financer ces dépenses totalisant 500 \$ plus taxes à même le fonds général de la municipalité.
- 

**10-204**

**ADMINISTRATION**

**HÔTEL DE VILLE – ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES  
HANDICAPÉES**

Attendu que le montant de la plus basse soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2010-10 est supérieur à 100 000 \$;

Attendu que lorsque la valeur d'un contrat excède 100 000 \$, la municipalité doit aller en appel d'offres public.

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement:

- De n'accepter aucune des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2010-10;
- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public pour l'installation d'un ascenseur dans l'Hôtel de Ville afin de rendre celui-ci accessible aux personnes handicapées et à mandater Monsieur Alain Tétreault, architecte, afin de rédiger cet appel d'offres en considération d'honoraires au montant de 450 \$ plus taxes;
- D'autoriser le maire et le directeur général à présenter une demande de subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité du gouvernement fédéral;

- De financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-205**  
**URBANISME**  
**CONFORMITÉ AU SCHEMA – DEMANDE DE DÉLAI**

Attendu que la Municipalité de Brigham a deux ans, à compter du 23 septembre 2008, pour se conformer au schéma d'aménagement révisé, 2<sup>e</sup> remplacement;

Attendu que ce délai arrive bientôt à échéance;

Attendu que la Municipalité de Brigham ne peut adopter de règlements de concordance pour se conformer au schéma révisé sans avoir trouvé de solutions pour ses secteurs résidentiels existants situés à l'extérieur de ses périmètres d'urbanisation;

Attendu que la reconnaissance des îlots déstructurés fait partie des solutions en ce sens;

Attendu que la municipalité doit rencontrer la MRC le 27 septembre prochain afin de discuter de ce dossier.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- De demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai pour l'adoption de ses règlements d'urbanisme de concordance jusqu'au 30 avril 2011.

---

**10-206**  
**VOIRIE**  
**CIMA + – DEMANDE D'INTERVENTION – CHEMIN MAGENTA OUEST**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à signer la demande d'intervention de Cima + datée du 9 août 2010.

---

**10-207**  
**VOIRIE**  
**PORTES DE GARAGE ET COUPE-FROID**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'accepter la proposition numéro 400954-2 de l'entreprise Portes de garage Ruel et fils inc. pour l'installation de deux moteurs de portes de garage et de 3 ensembles de coupe-froid totalisant 2417.27 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

**10-208**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR DECELLES - FORTIN**  
**AUTORISATION**

Attendu que le conseil a pris connaissance de la lettre datée du 12 août 2010 et écrite par le directeur général de la Municipalité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant la gestion des eaux usées dans le secteur Decelles - Fortin;

Attendu qu'aux termes de cette lettre le directeur général s'est engagé à soumettre au Conseil un projet de résolution avec des engagements très stricts ;

Attendu que le conseil ne désire pas adopter une telle résolution considérant qu'il doit obtenir diverses autorisations gouvernementales en plus de l'accord de la Ville de Bromont, lesquels sont indépendants de sa volonté ;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Brigham désire mener à terme le plus rapidement possible le projet de gestion des eaux usées du secteur Decelles – Fortin ;

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- De demander une rencontre avec le MDDEP afin de lui présenter le projet d'égout du secteur Decelles – Fortin pour avoir son accord préliminaire sur la solution technique à retenir ;
- De mandater le directeur général afin de débiter dès maintenant le processus de demande de subvention auprès du MAMROT ;
- De confirmer au MDDEP l'intention de la Municipalité de Brigham de mettre en fonction un système de gestion des eaux usées pour ce secteur au plus tard à l'automne 2012.

---

**10-209**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**RUE DES PINS – ÉGOUT -PÉTITION**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt d'une pétition demandant de prolonger la canalisation d'égout sur la rue des Pins.

---

**10-210**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**CAMION INCENDIE – GÉNÉRATRICE PTO**

Attendu le rapport du directeur du service de Sécurité incendie, M. Louis-Philippe Éthier concernant les besoins du camion incendie de type « rescue ».

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'accepter d'assumer la quote-part relative à l'ajout d'une génératrice de type PTO sur le camion incendie à être livré, laquelle est estimée à 5000 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

**10-211**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**INCENDIE À L'ÉGLISE DE BRIGHAM**

Attendu qu'un incendie s'est déclaré dimanche matin devant une des portes de l'Église Sainte-Marie-Médiatrice;

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- De remercier toute l'équipe du Service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et St-Alphonse-de-Granby pour leur professionnalisme et leur rapidité d'intervention, lesquels ont permis de sauver l'Église de Brigham.

---

**10-212**  
**LOISIRS**  
**AVENUE DU PARC – VITESSE EXCESSIVE**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- D'installer un dos d'âne amovible sur l'avenue du parc afin de réduire la vitesse près du parc Gilles-Daigneault;
- D'inviter les gens à la prudence dans le prochain bulletin municipal.

---

**10-213**  
**LOISIRS**  
**BÂTIMENT DES LOISIRS – ARCHITECTE - HONORAIRES**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'accepter la facture d'honoraires professionnels de M. Alain Tétreault, architecte au montant de 1470 \$ plus taxes pour la conception des plans et devis pour la rénovation extérieur du bâtiment des loisirs;
- D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ce projet et à octroyer à M. Alain Tétreault, architecte, un mandat pour la réalisation de l'appel d'offres;
- De financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-214**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES FAMILIALES MULTIFONCTIONS**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- De ne pas engager le Groupe S.M. pour la surveillance des travaux du projet de surfaces familiales multifonctions;

- De demander une facturation à taux horaire pour la réunion de démarrage conformément à la résolution numéro 10-196 adoptée le 30 août 2010.

---

**10-215**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES FAMILIALES MULTIFONCTIONS**  
**APPEL D'OFFRES - ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de services de la firme Les consultants SM datée du 30 août 2010 pour la rédaction d'un appel d'offres pour les équipements du projet de surfaces familiales multifonctions (Volet 2);
- D'autoriser le directeur général à choisir les soumissionnaires à inviter;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi;
- Cette résolution remplace la résolution 10-197 adoptée le 30 août 2010.

---

**10-216**  
**LOISIRS**  
**SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR – PEINTURE - PAIEMENT**

Attendu que les travaux de peinture du système d'éclairage du parc Gilles-Daigneault sont partiellement complétés.

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- D'accepter de payer 70 % du montant prévu par la résolution 10-159 soit 2310 \$ plus taxes à Peinture Richard Fournier;
- D'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à verser le solde dès que les travaux seront entièrement exécutés.

---

**10-217**  
**LOISIRS**  
**PRÉSENCE DE BRIGAND À L'ÉCOLE ST-VINCENT FERRIER**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement de remercier madame Jacinthe Bégin pour avoir aidé Brigand, notre mascotte municipale, à assister à l'ouverture de l'année scolaire, le samedi 28 août dernier, à l'École St-Vincent-Ferrier.

---

**10-218**  
**ENVIRONNEMENT**  
**CHAUVES-SOURIS – AVENUE DES ÉRABLES**

Attendu que la présence d'une colonie de chauves-souris au cœur du village, sur

la rue des Érables, occasionne des désagréments pour le voisinage;

Attendu l'utilité des chauves-souris pour le contrôle des insectes;

Attendu la proposition de M. Alexandre Beaudoin de procéder à des séances d'information et à la relocalisation des chauves-souris.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de service de M. Alexandre Beaudoin, biologiste, pour la mise en place d'un projet pilote d'intervention pour la relocalisation des chauves-souris ayant élu domicile dans la toiture d'une résidence à Brigham en considération d'honoraires n'excédant pas 580 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-219**  
**ENVIRONNEMENT**  
**COLLECTE DES FEUILLES MORTES**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- De tenir une collecte des feuilles mortes par apport volontaire à l'Hôtel de Ville du 23 octobre au 21 novembre prochain;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**10-220**  
**VARIA**  
**CPE LES POMMETTES ROUGES - APPUI**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'appuyer la demande de nouvelles places en garderie du CPE les Pommettes rouges pour le territoire de Brome-Missisquoi.

---

**10-221**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**10-222**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unaniment de lever l'assemblée. Il est 21h03.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 20 septembre 2010 à 11 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Réjean Racine, Daniel Meunier et Marc Labrecque formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Messieurs Normand Delisle et Yvan Forand sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Voirie
  - 3.1 Rues à asphalté - Honoraires professionnels
4. Traitement d'eau potable et eaux usées
  - 4.1 Passerelles – Honoraires professionnels
5. Loisirs
  - 5.1 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Patinoire – Travaux imprévus
  - 5.2 Surfaces récréatives familiales multifonctions – Piste multifonctions – Travaux imprévus – Modification du tracé
  - 5.3 Surfaces récréatives familiales multifonctions - Divers
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

---

#### **10-223**

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **10-224**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant le point 5.3.

---

#### **10-225**

#### **VOIRIE**

#### **RUES À ASPHALTER – HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :



- D'autoriser le directeur général à mandater, pour et au nom de la municipalité, une firme d'ingénieur pour effectuer des sondages et rédiger un appel d'offres pour l'asphaltage d'une section des rues Le Cavalier et Le Baron;
- D'autoriser le directeur général à mandater, pour et au nom de la municipalité, une firme d'ingénieur pour effectuer des sondages pour l'asphaltage d'une section des rues du Domaine, Redmile et Maple Dale;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- De financer ces dépenses n'excédant pas 6000 \$ plus taxes, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-226**  
**LOISIRS**  
**TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES**  
**PASSERELLES – HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Après discussion, aucune résolution n'est adoptée.

---

**10-227**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES FAMILIALES MULTIFONCTIONS**  
**PATINOIRE – TRAVAUX IMPRÉVUS**

Attendu que la Municipalité de Brigham a octroyé un contrat à l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. pour la construction de la surface de la patinoire et de la piste multifonctions au parc Gilles-Daigneault;

Attendu la présence inattendue de terre noire lors des travaux d'excavation;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- D'accepter la soumission numéro 1300 de l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. pour les travaux supplémentaires d'enlèvement de terre noire, de fourniture et de mise en place de pierre 0-2.5'' au montant de 8011.42 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, la contribution de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**10-228**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES FAMILIALES MULTIFONCTIONS**  
**PISTE MULTIFONCTIONS – TRAVAUX IMPRÉVUS – MODIFICATION**  
**DU TRACÉ**

Attendu que la Municipalité de Brigham a octroyé un contrat à l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. pour la construction de la surface de la patinoire et de la piste multifonctions au parc Gilles-Daigneault;

Attendu que des sondages ont été effectués après la découverte de terre noire sous le sol de la patinoire;

Attendu que ceux-ci ont confirmé la présence inattendue de terre noire et la présence de terre végétale en quantité plus importante que prévu sur le tracé initialement retenu pour la piste multifonctionnelle;

Attendu qu'une modification du tracé peut contribuer à diminuer les coûts supplémentaires reliés à la condition du sol.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- De modifier le tracé de la piste multifonctions selon le plan B joint à la présente résolution;
- De ne pas conserver le tracé en bleu permettant de relier la piste multifonctions au stationnement de la bibliothèque;
- D'accepter la soumission numéro 1299 de l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. pour les travaux supplémentaires d'enlèvement de terre noire, de fourniture et de mise en place de pierre 0-2.5'' au montant de 142 \$ du mètre linéaire \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, la contribution de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**10-229**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-230**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 12 h 09.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 27 septembre 2010 à 20 h 00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Réjean Racine, Daniel Meunier, Yvan Forand, Normand Delisle et Marc Labrecque formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Voirie
  - 3.1 Travaux de pavage chemin Hallé Ouest – Directives de changement
4. Loisirs
  - 4.1 Surfaces récréatives familiales multifonctions - Appel d'offres 2010-13  
- Contrat
  - 4.2 Surfaces récréatives familiales multifonctions - Divers
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

---

#### **10-231 AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **10-232 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant les points 4.1 et 4.2.

---

#### **10-233 VOIRIE TRAVAUX DE PAVAGE CHEMIN HALLÉ OUEST DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

Attendu les recommandations de M. Jacques Poulin, ingénieur du Groupe Poly-Tech.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- D'approuver les directives de changement numéro 001 et 002 au contrat accordé à l'entreprise Sintra inc. pour les travaux de rechargement et de pavage d'une section du chemin Hallé Ouest;
- D'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet;

- De financer ces dépenses estimées à 3200 \$ plus taxes, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-234**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-235**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 04.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 4 octobre 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Réjean Racine, Marc Labrecque, Daniel Meunier et Normand Delisle formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 7, 20 et 27 septembre 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 Inspectrice – Achats – Carte d'achat
  - 5.2 Indicateur de gestion 2009 - Dépôt
6. Urbanisme
  - 6.1 Demande de dérogation mineure numéro 2010-0005 – 545, avenue des Érables
  - 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2010-0006 – 200, rue Decelles
  - 6.3 CPTAQ – Demande d'autorisation – Rue Hallé Est
7. Voirie
  - 7.1 Achat terrains rue des Pins et La Salle
  - 7.2 Demande d'intervention – Autorisation
  - 7.3 Pont du Perron - Réfection de la surface de roulement
8. Traitement des eaux usées et eau potable
9. Sécurité publique
  - 9.1 Inondation secteur Decelles – Fortin et rue Choinière
10. Loisirs
  - 10.1 Surfaces récréatives multifonctions - Appel d'offres 2010-13
11. Environnement
  - 11.1 Entretien du cours d'eau Alder
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

10-236

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant le point 10.1 et en ajoutant au varia :

- Participation à l'Ordre national du mérite agricole
  - Agricultrice de l'année au niveau régional
-

**10-237**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7, 20 ET 27**  
**SEPTEMBRE 2010**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 7, 20 et 27 septembre 2010.

---

**10-238**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 223 771.42\$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-239**  
**ADMINISTRATION**  
**CARTE D'ACHAT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de présenter une demande pour l'obtention d'une carte d'achat au nom de l'inspectrice municipale pour les besoins de la municipalité;

D'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

---

**10-240**  
**ADMINISTRATION**  
**INDICATEURS DE GESTION 2009 - DÉPÔT**

Le directeur général dépose les indicateurs de gestion 2009.

---

**10-241**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-0005**  
**545, AVENUE DES ÉRABLES**

M. Réjean Racine, président du Comité consultatif d'urbanisme, présente la demande de dérogation mineure numéro 2010-0005.

**Nature et effets de la demande DM 2010-0005 :** Permettre une marge avant pour une galerie inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes pour la zone A-03, laquelle est de 10 mètres minimum avec un empiètement autorisé de 2 mètres selon l'article 65 du Règlement de zonage 06-102, pour une marge demandée de 6.3 mètres.

**Identification du site concerné :** Matricule 5913-30-7983 situé au 545, avenue des Érables, sur le lot 4 392 349 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

---

**10-241**  
**DOSSIERS D'URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-0005**  
**545, AVENUE DES ÉRABLES**

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de permettre la dérogation mineure DM 2010-0005 au bénéfice du lot 4 392 349 du cadastre du Québec situé au 545, avenue des Érables.

---

**10-242**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-0006**  
**200, RUE DECELLES**

M. Réjean Racine, président du Comité consultatif d'urbanisme, présente la demande de dérogation mineure 2010-0006.

**Nature et effets de la demande DM 2010-0006 :** Permission de conserver une maison dont la superficie de 37,60 mètres carrés est inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes pour la zone R1-20, soit de 60 mètres carrés minimum.

Permission de conserver une marge avant de 9,69 mètres qui est inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes pour la zone R1-20, soit de 10 mètres minimum.

Permission de conserver une marge latérale de 1,34 mètre pour la remise #1 (10,17 mètres carrés), dont la marge latérale prescrite par l'article 70 du Règlement de Zonage 06-101 est de 1,5 mètre.

Permission de conserver une marge latérale de 0,47 mètre pour la remise #2 (5,02 mètres carrés), dont la marge latérale prescrite par l'article 70 du Règlement de Zonage 06-101 est de 1,5 mètre.

Permission de conserver une distance entre la remise #1 et la maison de 0,89 mètre qui est inférieure à celle prescrite par l'article 70 du Règlement de zonage 06-101, soit de 1,2 mètre.

**Identification du site concerné :** Matricule 6315-31-6691 situé au 200, rue Decelles, sur le lot 3 711 448 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

---

**10-242**  
**DOSSIERS D'URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-0006**  
**200, RUE DECELLES**

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement de permettre la dérogation mineure DM 2010-0006 au bénéfice du lot 3 711 448 du cadastre du Québec situé au 200, rue Decelles.

---

**10-243**  
**URBANISME**  
**CPTAQ – DEMANDE À DES FINS AUTRES QUE**  
**L'AGRICULTURE**  
**CHEMIN HALLÉ EST**

Attendu la faible superficie du lot visé par la demande;

Attendu que la construction d'une résidence sur ce lot n'apparaît pas nuisible à l'agriculture.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité est favorable au projet présenté par madame Cindy Osborn Moynan au bénéfice du lot 3 711 697 du cadastre du Québec.

---

**10-244**  
**VOIRIE**  
**ACHAT DE TERRAIN RUE DES PINS ET LA SALLE**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité un contrat pour l'acquisition de lots situés sur les rues des Pins, La Salle et Le Cavalier selon les termes d'un projet de contrat préparé par Me Louis Meunier, notaire.
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-245**  
**VOIRIE**  
**DEMANDE D'INTERVENTION - AUTORISATION**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à autoriser les demandes d'intervention visant l'ajout, l'entretien ou le remplacement de lignes et poteaux de services publics dans l'emprise de rues existantes ou sur les terrains municipaux.



**10-246**  
**VOIRIE**  
**PONT DU PERRON – RÉFECTION DE LA SURFACE DE ROULEMENT**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation et à choisir les soumissionnaires à inviter pour la réfection de la surface de roulement du pont du Perron.

---

**10-247**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**10-248**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**INONDATION SECTEUR DECELLES – FORTIN ET RUE CHOINIÈRE**

Le directeur général donne de l'information aux personnes présentes sur l'inondation ayant débuté le 1<sup>er</sup> octobre dans le secteur Decelles – Fortin et sur la rue Choinière. Les résidents ont été avisés le vendredi matin des risques d'inondation par les employés municipaux et la Sûreté du Québec. En soirée, les pompiers ont effectué une visite des maisons afin de s'assurer d'éviter les dangers d'électrocution.

---

**10-249**  
**LOISIRS**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accorder, sur présentation de factures, une aide financière n'excédant pas 200.00\$ au Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. pour l'achat de bonbons pour la fête de l'Halloween.

---

**10-250**  
**ENVIRONNEMENT**  
**ENTRETIEN DU COURS D'EAU ALDER**

Monsieur Normand Delisle déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'aviser les propriétaires de la ferme Robert Grubb et associés que la Municipalité de Brigham présentera à la MRC de Brome-Missisquoi leur demande de projet nettoyage du fond et de profilage des talus du cours d'eau verbalisé Alder sur une longueur approximative de 475 mètres.

Tous les frais reliés à la réalisation de ces travaux seront assumés, au mètre linéaire, par le propriétaire riverain du cours d'eau où les travaux doivent être effectués.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

**10-251  
VARIA**

Monsieur Réjean Racine mentionne que:

- lors d'une cérémonie régionale de remise de prix 2010 de l'ordre national du mérite agricole, La Bleuetière Delisle s'est vu remettre un prix de catégorie Argent. Les Fermes Éric Fournier Inc. de même que Le Vignoble la Mission inc. ont reçu un prix de catégorie Bronze.
- le 18 septembre 2010, Madame Rachel Mahannah a été couronnée Agricultrice de l'année, au niveau régional.

Le Maire, Monsieur Steven Neil, leurs fera parvenir une lettre de félicitations.

---

**10-252  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-253  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h04.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 25 octobre 2010 à 20 h 00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Réjean Racine, Marc Labrecque, Daniel Meunier et Normand Delisle formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Voirie
  - 3.1 Pont du Perron – Réfection de la surface de roulement
  - 3.2 Travaux de pavage chemin Maple Dale – Intersection chemin Fordyce
  - 3.3 Travaux de pavage chemin Redmile – Intersection chemin Nord
  - 3.4 Travaux de pavage – Réparation de la voie ferrée chemin Gordon
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

### **10-254 AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

### **10-255 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant le point 3.4 et en ajoutant le point 3.5 – Formation – Contrats municipaux.

---

### **10-256 VOIRIE PONT DU PERRON – RÉFECTION DE LA SURFACE DE ROULEMENT**

Attendu que le tablier du pont du Perron se dégrade très rapidement et qu'il doit être remplacé.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'accepter la soumission datée du 25 octobre 2010 de l'entreprise Construction Giron inc. pour la réfection complète du tablier du pont du Perron et des travaux connexes au prix forfaitaire de 20 800 \$ plus taxes;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé de la municipalité.

---

**10-257**

**VOIRIE**

**TRAVAUX DE PAVAGE CHEMIN MAPLE DALE – INTERSECTION  
CHEMIN FORDYCE**

Attendu la recommandation favorable des membres du comité de voirie.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- D'accepter la soumission datée du 18 octobre 2010 de l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra Inc. au montant forfaitaire de 5 600 \$ plus taxes pour l'asphaltage d'une section du chemin Maple Dale, à l'intersection du chemin Fordyce;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-258**

**VOIRIE**

**TRAVAUX DE PAVAGE CHEMIN REDMILE – INTERSECTION  
CHEMIN NORD**

Attendu la recommandation favorable des membres du comité de voirie.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- D'accepter la soumission datée du 19 octobre 2010 de l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra Inc. au montant forfaitaire de 3 800 \$ plus taxes pour des travaux de rechargement et d'asphaltage d'une section du chemin Redmile, à l'intersection du chemin Nord;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-259**

**FORMATION – CONTRATS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de permettre aux élus intéressés de suivre la formation offerte par le MAMROT.

**10-260**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-261**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 03.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: madame Michelyne Cournoyer, messieurs Yvan Forand, Réjean Racine, Daniel Meunier et Normand Delisle formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Monsieur Marc Labrecque est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 4 et 25 octobre 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 **État des revenus et charges - Dépôt**
  - 5.2 **Rapport du maire 2010**
  - 5.3 **Convention collective**
  - 5.4 **Assurance collective**
  - 5.5 **Maire suppléant - Nomination**
6. Urbanisme
  - 6.1 **Pacte rural 2011 – Kiosque Wi-Fi**
  - 6.2 **Pacte rural 2011 – Murs des artistes**
  - 6.3 **Installation de lumière de rue - Autorisation**
7. Voirie
  - 7.1 **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**
  - 7.2 **Rue du Domaine – Rechargement et asphaltage**
  - 7.3 **Traverses de voies ferrées – Asphaltage – Chemin Gordon**
  - 7.4 **Traverses de voies ferrées – Asphaltage – Chemin Brookport**
  - 7.5 **Rue Le Cavalier ou Du Baron – Rechargement et asphaltage**
  - 7.6 **Chemin Hallé Ouest – Réception provision**
8. Traitement des eaux usées et eau potable
  - 8.1 **Étude secteur Decelles – Fortin – Honoraires**
9. Sécurité publique
  - 9.1 **Inondation secteur Decelles – Fortin et rue Choinière - 16 octobre**
  - 9.2 **Remorque-radar – Offre**
  - 9.3 **Sécurité incendie – Appareils de radiocommunication**
10. Loisirs
  - 10.1 **Surfaces récréatives multifonctions - Appel d'offres 2010-13**
  - 10.2 **Surfaces récréatives multifonctions – Paniers de Basket-Ball**
  - 10.3 **Surfaces récréatives multifonctions – Équipements et Travaux connexes**
  - 10.4 **Défilé du Père-Noël**
  - 10.5 **Appel d'offres – Disposition des anciens jeux de métal**
  - 10.6 **Entente loisirs Cowansville**
  - 10.7 **Surfaces récréatives multifonctions - Appel d'offres 2010-09**
11. Environnement
  - 11.1 **Collecte des sapins de Noël**
12. Varia
  - 12.1 **La Fondation au Diapason – Poinsettias**

13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

**10-262**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant le point 9.3.

---

**10-263**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 25 OCTOBRE 2010**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 4 et 25 octobre 2010.

---

**10-264**

**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 517 709.21\$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-265**

**ADMINISTRATION  
ÉTATS DES REVENUS ET CHARGES**

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatifs des revenus et charges pour la période se terminant le 30 septembre 2010.
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 31 octobre 2010.

---

**10-266**

**ADMINISTRATION  
RAPPORT DU MAIRE 2010**

M. le Maire Steven Neil fait rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement que le texte du rapport du maire soit publié dans le bulletin d'information municipale « Le pont couvert ».

**10-267**  
**ADMINISTRATION**  
**CONVENTION COLLECTIVE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Brigham, la convention collective de travail pour les années 2010 à 2013 entre la Municipalité de Brigham et le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4389.

---

**10-268**  
**ADMINISTRATION**  
**ASSURANCE COLLECTIVE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'assumer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les coûts de l'assurance collective courte durée via un programme supplémentaire au chômage autoassuré à être approuvé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada;

D'autoriser le directeur général à présenter toute demande et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**10-269**  
**ADMINISTRATION**  
**MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement de nommer Monsieur Réjean Racine au poste de maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 10 novembre 2010.

---

**10-270**  
**URBANISME**  
**PACTE RURAL 2011 – KIOSQUE WI-FI**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- De présenter un projet de kiosque Wi-Fi au parc Gilles-Daigneault dans le cadre du Pacte rural 2011;
- Que la Municipalité de Brigham s'engage à prévoir à son prochain budget un montant de 11 000 \$ afin de réaliser ce projet en 2011;
- D'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet.

---

**10-271**  
**URBANISME**  
**PACTE RURAL 2011 – MURS DES ARTISTES**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :



- De présenter un projet de murs des artistes au parc Gilles-Daigneault dans le cadre du Pacte rural 2011;
- Que la Municipalité de Brigham s'engage à prévoir à son prochain budget un montant de 4 000 \$ afin de réaliser ce projet en 2011;
- D'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet.

---

**10-272**  
**URBANISME**  
**INSTALLATION DE LUMINAIRE DE RUE - AUTORISATION**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à présenter une demande à Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire de rue au coin des rues Yves et Annette ;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-273**  
**VOIRIE**  
**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Hallé Ouest pour un montant subventionné de 7500 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

---

**10-274**  
**VOIRIE**  
**RUE DU DOMAINE – RECHARGEMENT ET ASPHALTAGE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement:

- D'accepter la soumission de l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. pour le rechargement et l'asphaltage d'une section de la rue du Domaine au montant de 14 400 \$ plus taxes;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité.

---

**10-275**  
**VOIRIE**  
**TRAVERSE DE VOIES FERRÉES – ASPHALTAGE – CHEMIN**  
**GORDON**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement;

- D'accepter la soumission de l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. pour l'asphaltage de la traverse P.M. 063 située sur le chemin Gordon au montant de 4 100 \$ plus taxes;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-276**  
**VOIRIE**  
**TRAVERSE DE VOIES FERRÉES – ASPHALTAGE – CHEMIN**  
**BROOKPORT**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement:

- D'accepter la soumission de l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. pour l'asphaltage de la traverse P.M. 124.9 située sur le chemin Brookport au montant de 6900 \$ plus taxes incluant les travaux de rapiéçage connexes;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-277**  
**VOIRIE**  
**RUE LE CAVALIER OU DU BARON – RECHARGEMENT ET**  
**ASPHALTAGE**

Attendu que la Municipalité de Brigham a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2010-15:

Nom de l'entreprise	Option A	Option B
Pavage Maska	107 029.32 \$	60 586.96 \$
Sintra inc.	93 195.24 \$	51 682.65 \$

Attendu la recommandation de la firme Les Consultants S.M. inc.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Sintra inc. pour le rechargement et l'asphaltage d'une section de la rue Le Cavalier, Option « A », au montant de 93 195.24 \$ taxes incluses;
- D'autoriser le directeur général à octroyer un mandat à une firme d'ingénieur, n'excédant pas 1000 \$ plus taxes, pour répondre aux questions de Pipe-lines Portland Montréal;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même les sommes reçues dans le cadre de la réglementation applicable aux Carrières et Sablières et l'excédent accumulé de la municipalité.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation des travaux par Pipe-lines Portland Montréal;

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-278**  
**VOIRIE**  
**CHEMIN HALLÉ OUEST – RÉCEPTION PROVISOIRE**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

---

**10-279**  
**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**ÉTUDES SECTEUR DECELLES – FORTIN – HONORAIRES**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de service datée du 29 septembre 2010 de la Firme Poly-Tech pour l'estimation du coût des travaux pour le pavage des rues Decelles et Fortin en prévision de l'implantation d'un réseau d'égouts dans ce secteur;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-280**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**INONDATION SECTEUR DECELLES – FORTIN ET RUE CHOINIÈRE**

Le directeur général donne de l'information aux personnes présentes sur l'inondation ayant débuté le 16 octobre dans le secteur Decelles – Fortin et sur la rue Choinière. Des résidents ont dû être avisés durant la nuit des risques d'inondation par des employés municipaux.

**10-281**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**REMORQUE-RADAR - OFFRE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à faire, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, une offre pour l'achat d'une remorque-radar, n'excédant pas 2 000\$, si celle-ci apparaît est en bon état de fonctionnement.

---

**10-282**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES MULTIFONCTIONS - APPEL**  
**D'OFFRES 2010-13**

Attendu la recommandation de la firme Les consultants S.M. inc.

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement:

- D'accepter la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2010-13 soit celle de l'entreprise Plastinium, pour la fourniture de bandes de patinoire (incluant deux buts de Hockey) au montant de 49 980.00 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général et l'excédent accumulé non affecté de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, la contribution de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**10-283**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES MULTIFONCTIONS**  
**PANIER DE BASKET-BALL**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'accepter la proposition du 8 septembre 2010 de l'entreprise Plastinium, pour la fourniture et la livraison de deux paniers de basket-ball au montant de 3800 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général et l'excédent accumulé non affecté de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, la contribution de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**10-284**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES MULTIFONCTIONS**  
**ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX CONNEXES**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à procéder pour et au nom de la municipalité à l'achat des biens ou services requis pour terminer le projet de surfaces familiales récréatives multifonctions pour un montant estimé à 4100 \$ plus taxes;
- De financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général et l'excédent accumulé non affecté de la municipalité, la subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, la contribution de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi et les montants reçus ou à recevoir dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Brome-Missisquoi;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**10-285**  
**LOISIRS**  
**DÉFILÉ DU PÈRE-NOËL**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham participe au défilé du Père-Noël organisé par la Chambre de commerce de Cowansville le 20 novembre prochain.

- De commanditer l'événement pour un montant de 150\$ plus taxes;
- D'autoriser l'achat de friandises et, si requis, d'accessoires pour un montant estimé à 200\$ plus taxes;
- D'inviter tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, à participer à cette activité et à venir y rencontrer Brigand, notre mascotte municipale.

---

**10-286**  
**LOISIRS**  
**APPEL D'OFFRES – DISPOSITION DES ANCIENS JEUX DE MÉTAL**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres pour la disposition des anciens jeux de métal du parc Gilles-Daigneault.

**10-287**  
**LOISIRS**  
**ENTENTE AVEC COWANSVILLE**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'accepter de renouveler, aux mêmes conditions, l'entente temporaire de loisirs avec la Ville de Cowansville jusqu'au 31 août 2011;

- De financer cette dépense de 11 500 \$ plus taxes, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2010 -2011);
- D'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-288**  
**LOISIRS**  
**COMITÉ DES LOISIRS – FÉLICITATIONS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement de féliciter le Comité des loisirs de Brigham (1979) inc pour la réalisation de la dance pour les jeunes enfants et pour la maison hantée tenues à l'occasion de l'Halloween et pour la continuité de cette activité année après année.

---

**10-289**  
**LOISIRS**  
**SURFACES RÉCRÉATIVES MULTIFONCTIONS – APPEL**  
**D'OFFRES 2010-09**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement:

- De recevoir les travaux d'aménagement des surfaces récréatives multifonctions effectués par l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc.
- D'autoriser le paiement des factures numéros 11341, 11342 et 11354 à même les fonds prévus pour ce projet.
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-290**  
**ENVIRONNEMENT**  
**COLLECTE DES ARBRES DE NOËL**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement de tenir une collecte porte-à-porte des arbres de Noël le 10 janvier 2011.

**10-291**  
**VARIA**  
**LA FONDATION AU DIAPASON - POINSETTIAS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement:

- De faire l'acquisition d'une boîte de poinsettias (8 plans à 15 \$ l'unité) au profit de la Fondation au Diapason.
- De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-292**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-293**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h52.

---

Réjean Racine  
Maire suppléant

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 29 novembre 2010 à 20 h à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: messieurs Yvan Forand, Daniel Meunier et Normand Delisle formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Steven Neil.

Madame Michelyne Cournoyer, Messieurs Marc Labrecque et Réjean Racine sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Urbanisme – Étude de passage à niveau
4. Voirie
  - 4.1 Pont du chemin Nord – Réfection de la surface de roulement
  - 4.2 Travaux de pavage chemin Hallé Ouest – Acceptation provisoire
  - 4.3 Travaux de pavage chemin Hallé Ouest – Ingénieur - Mandat
5. Sécurité publique – Système de radiocommunication
6. Varia
  - 6.1 Internet haute vitesse – Appui
  - 6.2 Internet haute vitesse – Demande à la MRC
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

---

### **10-294 AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

### **10-295 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

### **10-296 URBANISME ÉTUDE DE PASSAGE À NIVEAU**

Attendu que le sifflement du train occasionne des désagréments pour les touristes du camping Domaine Tournesol, lequel apporte des retombées économiques importantes dans la région;



Attendu l'invitation de la Ville de Cowansville à participer à deux études visant à faire cesser les sifflements du train aux traverses des chemins Maple Dale et Fordyce.

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement:

- D'accepter de rembourser à la Ville de Cowansville un montant de 1000\$ plus taxes pour la réalisation d'une étude concernant le sifflement du train au croisement du chemin Maple Dale.
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

---

**10-297**  
**VOIRIE**  
**PONT DU CHEMIN NORD – RÉFECTION DE LA SURFACE DE**  
**ROULEMENT**

Attendu que le tablier du pont du chemin Nord doit être remplacé.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement:

- D'accepter la soumission datée du 29 octobre 2010 de l'entreprise Construction Giron inc. pour la réfection complète du tablier du pont du chemin Nord et des travaux connexes au prix forfaitaire de 11 322 \$ plus taxes;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé de la municipalité.

---

**10-298**  
**VOIRIE**  
**TRAVAUX DE PAVAGE CHEMIN HALLÉ OUEST**  
**ACCEPTATION PROVISOIRE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement de recevoir provisoirement les travaux de rechargement et de pavage du chemin Hallé Ouest effectués par l'entreprise Sintra inc. aux conditions mentionnées dans la recommandation de paiement du Groupe Poly-Tech du 26 novembre 2010.

De financer cette dépense de 156 741.67 \$, incluant les taxes (représentant 95 % du montant des travaux effectués) à même les fonds prévus pour ce projet.

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

**10-299**  
**VOIRIE**  
**TRAVAUX DE PAVAGE CHEMIN HALLÉ OUEST**  
**INGÉNIEUR - MANDAT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme Les Consultants S.M. inc. datée du 22 novembre 2010 pour l'étude de sol et les plans et devis concernant l'asphaltage du Hallé Ouest, entre la voie ferrée et le village d'East-Farnham.

De financer cette dépense de 5800 \$ plus taxes et les frais connexes à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-300**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE – SYSTÈME DE**  
**RADIOCOMMUNICATION**

Attendu que le système de radiocommunication actuel du Service de sécurité incendie Bromont, Brigham, St-Alphonse est désuet et qu'il doit être remplacé pour des raisons de sécurité ;

Attendu que la Ville de Bromont n'a reçu qu'une seule soumission pour la fourniture et la mise en service d'un système de radiocommunication mobile et portative soit celle de l'entreprise Procom au montant de 82 620,43 \$ plus taxes ;

Attendu que le coût de cet achat sera remboursable sur une période de 5 ans à la Ville de Bromont et qu'il sera réparti entre les municipalités de Bromont, Brigham et St-Alphonse-de-Granby conformément à l'entente intermunicipale en sécurité incendie actuellement en vigueur.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'accepter de payer à la Ville de Bromont la quote-part prévue à l'entente intermunicipale pour les équipements de radiocommunication qui se rattachent à la caserne du secteur Adamsville (casernes numéro 2) dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Procom au montant de 82 620,43 \$ plus taxes.
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2011 à 2015).

---

**10-301**  
**VARIA**  
**INTERNET HAUTE VITESSE - APPUI**

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt des citoyens de notre municipalité d'avoir accès au service Internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT** que le programme « Communautés rurales branchées », tel que modifié par le gouvernement du Québec le 17 mai dernier, permet de financer les entreprises privées;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* a obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation des propositions;

**CONSIDÉRANT** que le montage financier de *Télécommunications Xittel inc.* ne requière aucune participation financière de la part des municipalités locales;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* sera à 100% responsable du déploiement du service Internet haute vitesse et de la gestion des infrastructures sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de tours proposées par *Télécommunications Xittel inc.* est passé de 46 à 18 tours compte tenue de l'utilisation d'une nouvelle technologie plus performante;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* s'engage à atteindre 92% de couverture dans les 24 premiers mois du déploiement du service Internet haute-vitesse;

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement:

Que le conseil de la municipalité de Brigham appuie la résolution 300-0810 de la MRC Brome-Missisquoi pour le déploiement du service Internet haute vitesse sur l'ensemble de notre territoire, le tout conformément au programme *Communauté rurale branchée*.

De recommander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accepter et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, la proposition de l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.*, incluant le respect de toutes les exigences de la MRC Brome-Missisquoi dans le devis d'appel de propositions.

---

### **10-302**

#### **VARIA**

#### **INTERNET HAUTE VITESSE - DEMANDE À LA MRC**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de demander à la MRC de Brome-Missisquoi de tenir compte des nouvelles technologies et des nouvelles tours de télécommunication existantes et à venir avant la mise en place du projet d'Internet haute vitesse présenté par *Télécommunications Xittel inc.*.

---

### **10-303**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**10-304**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unaniment de lever l'assemblée. Il est 20 h 07.

---

Réjean Racine  
Maire suppléant

---

Jean-François Grandmont  
Directeur Général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2010

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 6 décembre 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: messieurs Yvan Forand, Daniel Meunier et Normand Delisle formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Réjean Racine.

Madame Michelyne Cournoyer, Monsieur Marc Labrecque et le maire, Monsieur Steven Neil sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 1<sup>er</sup> et 29 novembre 2010
3. Approbation des comptes et transferts
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 **Hôtel de Ville – Réfection du Hall d'entrée et mise aux normes – Appel d'offres 2010-11**
  - 5.2 **Déclarations d'intérêts pécuniaires**
  - 5.3 **Budget – Date d'adoption**
  - 5.4 **PG solutions - Contrats d'entretien – Renouvellement**
  - 5.5 **Séances du conseil 2011**
  - 5.6 **Appel d'offres – Disposition des anciens jeux de métal**
6. Urbanisme
  - 6.1 **Règlement modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 – Parc industriel Construction – Avis de motion**
7. Voirie
  - 7.1 **MTQ – Intersection du Domaine / Route 139**
  - 7.2 **Travaux d'asphaltage - Acceptation**
  - 7.3 **Réfection du tablier du pont du Perron - Acceptation**
8. Traitement des eaux usées et eau potable
9. Sécurité publique
  - 9.1 **Sécurité incendie - Budget**
10. Loisirs
11. Environnement
  - 11.1 **Programme de couches réutilisables**
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

**10-305**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

**10-306**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 1<sup>ER</sup> ET 29**  
**NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 1<sup>er</sup> et 29 novembre 2010.

---

**10-307**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 216 270.12\$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-308**  
**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

---

**10-309**  
**ADMINISTRATION**  
**HÔTEL DE VILLE – RÉFECTION DU HALL D'ENTRÉE ET**  
**MISE AUX NORMES – APPEL D'OFFRES 2010-11**

Attendu que les coûts des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville sont de beaucoup supérieurs aux estimations;

Attendu que la Municipalité est toujours dans l'attente de la réception d'une estimation révisée des coûts de rénovation de l'Hôtel de Ville sur une période de 10 ans.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
  - De n'accepter aucune des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2010-11 (Dossier d'architecture 10-013 A & C).
- 

**10-310**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRE - DÉPOT**

Le directeur général confirme que tous les membres du conseil, à l'exception de M. Marc Labrecque, ont déposé leur déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

---

**10-311**  
**ADMINISTRATION**  
**BUDGET – DATE D’ADOPTION**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unaniment de demander au directeur général de donner avis public que la séance spéciale pour l’adoption du budget aura lieu le 20 décembre à 19 h 30.

---

**10-312**  
**ADMINISTRATION**  
**PG SOLUTIONS – CONTRATS D’ENTRETIEN - RENOUELEMENT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unaniment d’accepter de payer les factures CESA5032 et CESA5033 pour le renouvellement des contrats d’entretien et de soutien des applications de la firme PG solutions au montant respectif de 5680 \$ et 2995 \$ plus taxes.

De financer ces dépenses, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2011).

---

**10-313**  
**ADMINISTRATION**  
**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2011**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unaniment de fixer, pour l’année 2011, les séances du conseil les mardis à 19h30 aux dates suivantes :

- 11 janvier 2011
- 1<sup>er</sup> février 2011
- 1<sup>er</sup> mars 2011
- 5 avril 2011
- 3 mai 2011
- 7 juin 2011
- 5 juillet 2011
- 2 août 2011
- 6 septembre 2011
- 4 octobre 2011
- 1<sup>er</sup> novembre 2011
- 6 décembre 2011

---

**10-314**  
**APPEL D’OFFRES**  
**DISPOSITION DES ANCIENS JEUX DE MÉTAL**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Daniel Meunier et résolu unaniment :

- D’accepter la seule offre reçue pour la disposition des anciens jeux de métal soit celle de Madame Martha Shufelt au montant total de 85 \$.
- D’autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet.

**10-315**  
**URBANISME**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE**  
**NUMÉRO 06-101 – PARC INDUSTRIEL - CONSTRUCTION – AVIS**  
**DE MOTION**

Attendu que la présence en grande quantité de produits dangereux ou inflammables à proximité de secteurs résidentiels ou commerciaux a un impact significatif sur le développement de la municipalité et sur la sécurité civile;

Avis de motion est donné par Réjean Racine de la présentation pour adoption à une prochaine séance d'un règlement modifiant le Règlement sur le zonage 06-101 afin notamment de régir la construction d'immeubles résidentiels sur des terrains situés à moins de 150 m des limites des zones I2-37 et I1-27 (Parc industriel) et les installations de produits dangereux ou inflammable.

Cet avis de motion produit un effet de gel relativement à l'émission des permis concernant la construction de nouvelles résidences à moins de 150 mètres du parc industriel ou la construction ou l'agrandissement d'infrastructures commerciales d'entreposage, de distribution ou de transports de produits dangereux ou inflammables dans les zones I2-37 et I1-27.

---

**10-316**  
**VOIRIE**  
**MTQ – INTERSECTION RUE DU DOMAINE / ROUTE 139**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- De demander au ministère des Transports de régulariser l'accès de la rue du Domaine à la route 139.
- D'autoriser le directeur général à négocier toute entente à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**10-317**  
**VOIRIE**  
**TRAVAUX D'ASPHALTAGE - ACCEPTATION**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'accepter de payer à l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. 95 % les factures suivantes (acceptation provisoire):

Numéros

11429     Asphaltage Brookport  
11430     Asphaltage Gordon (PM 063)

- D'accepter de payer à l'entreprise Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. 100 % les factures suivantes (acceptation finale):



Numéros

11431 Asphaltage Maple Dale  
11433 Asphaltage rue du Domaine  
11416 Asphaltage chemin Redmile

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-318**

**VOIRIE**

**RÉFECTION DU TABLIER DU PONT DU PERRON - ACCEPTATION**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement :

- D'accepter de payer à l'entreprise Construction Giron Inc. 100 % de facture suivante (acceptation finale):

Numéro

1757 Réfection du tablier du pont du Perron

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-319**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**APPROBATION DU BUDGET DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BROMONT**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'approuver le budget 2011 proposé par la Ville de Bromont en matière de sécurité incendie totalisant 193 263 \$ pour la Municipalité de Brigham.

---

**10-320**

**ENVIRONNEMENT**

**COUCHE RÉUTILISABLE – PROGRAMME DE SUBVENTION 2011**

ATTENDU que plus de 4500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

ATTENDU que l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

ATTENDU que les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

ATTENDU que 2 familles ont choisies bénéficiers de ce programme en 2010.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an pour encourager l'utilisation de couches réutilisables et de fixer à 1000 \$ le budget maximal à cet effet.

Cette aide est conditionnelle à:

- La présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (coton, chanvre ou bambou) d'une valeur de 100 \$ ou plus.
- La signature d'un contrat d'engagement à utiliser les couches réutilisables.

D'autoriser le directeur général à procéder au remboursement lorsque les conditions sont remplies. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2011.

---

**10-321  
VARIA**

Aucun dossier.

---

**10-322  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-323  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h58.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 20 décembre 2010 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Madame Michelyne Cournoyer, Messieurs Yvan Forand, Daniel Meunier, Marc Labrecque et Normand Delisle formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Réjean Racine.

Monsieur Steven Neil est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration d'intérêts pécuniaires
4. Adoption du budget 2011
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013
6. Période de questions sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations
7. Levée de l'assemblée

---

### **10-324 AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

### **10-325 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

---

### **10-326 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNAIRES**

Le directeur général confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de M. Marc Labrecque conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

---

### **10-327 ADOPTION DU BUDGET 2011**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter, tel que déposé, le budget de la Municipalité de Brigham pour l'exercice financier 2011 tel que présenté ci-après:

<b>Revenus</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>Augmentation %</b>
Taxes foncières	1 601 199 \$	1 579 904 \$	1.35 %
Taxes de services	412 740 \$	402 288 \$	2.60 %
Paiements tenant lieu de taxes	15 075 \$	15 075 \$	0.00 %
Autres revenus	117 530 \$	137 357 \$	-14.43 %
Transferts	311 738 \$	283 589 \$	9.93 %
	<b>2 458 282 \$</b>	<b>2 418 213 \$</b>	<b>1.66 %</b>
<b>Charges</b>			
Administration générale	442 270 \$	431 430 \$	2.51 %
Sécurité publique	408 463 \$	402 149 \$	1.57 %
Transport	981 587 \$	1 090 146 \$	-9.96 %
Hygiène du milieu	441 907 \$	401 152 \$	10.16 %
Aménagement, urbanisme et développement	99 680 \$	79 799 \$	24.91 %
Loisirs et culture	83 695 \$	75 505 \$	10.85 %
Frais de financement	680 \$	840 \$	-19.05 %
	<b>2 458 282 \$</b>	<b>2 481 021 \$</b>	<b>-0.92 %</b>
<b>Autres activités financières</b>			
Remboursement de capital sur la dette à long terme	5 360 \$	5 200 \$	3.08 %
Activités d'investissement	540 367 \$	359 700 \$	50.23 %
	<b>545 727 \$</b>	<b>364 900 \$</b>	<b>49.56 %</b>
<b>Excédent (déficit) avant conciliation</b>	<b>(545 727)</b>	<b>(427 708)</b>	27.59 %
Amortissement	<b>354 630 \$</b>	<b>300 610 \$</b>	17.97 %
Financement à long terme des act. d'investissement			
<b>Affectations</b>			
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	190 500 \$	130 000 \$	46.54 %
Fonds de Parc	3 500 \$		
Fonds de roulement	(2 903 \$)	(2 902 \$)	0.03 %
<b>Excédent (déficit) à des fins fiscales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin d'information municipale.

### 10-328

#### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2011-2012-2013 tel que présenté ci-après :

#### Programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013

<b>PROJETS</b>	<b>2011</b>		<b>2012</b>		<b>2013</b>	
Égouts secteur Decelles-Fortin	2 320 000 \$	LT, SUB				
Aménagement de parc	7 966 \$	FG, FR				
Égouts secteur des Sittelles					500 000 \$	LT, SUB

Réseau d'eau usée – Équipement de télémétrie	16 339 \$	SUB				
Passerelles station d'épuration village	26 145 \$	SUB				
Équipement de bureau	6 791 \$	FG				
Réfection réseau secteur Guay	1 315 000 \$	LT, SUB				
Restauration extérieure du bâtiment des loisirs	20 000 \$					
Restauration de l'Hôtel de Ville	65 000 \$	FG	25 000 \$	FG	25 000 \$	FG
Remorque - radar	11 595 \$	FG				
Borne-fontaine sèche chemin Nord	15 000 \$	FG				
Pavage-Rue Le Cavalier	89 934 \$	FG				
Asphaltage passages à niveau	24 182 \$	FG				
Réfection tablier pont du chemin Nord	12 333 \$	FG				
Pavage – Chemin Choinière (entre Coveduck & rte 241)	245 082 \$	FG				
Réfection et pavage de chemins municipaux			6 500 000 \$	LT		
	<b>4 175 367 \$</b>		<b>6 525 000 \$</b>		<b>525 000 \$</b>	

AU: Autres sources de financement

FDR: Fonds de roulement

FG: Fonds général

FR: Fonds réservé

LT: Emprunt long terme

SUB: Subvention

PT: Partenariat

Que le programme triennal d'immobilisation soit publié dans le bulletin d'information municipale.

---

### 10-329

#### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

### 10-330

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 44.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 20 décembre 2010 à 19 h 44 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Madame Michelyne Cournoyer, Messieurs Yvan Forand, Daniel Meunier, Marc Labrecque et Normand Delisle formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Réjean Racine.

Monsieur Steven Neil est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

### ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes et transferts
4. Administration
  - 4.1 Règlement 2011-01 concernant la taxation, les tarifs et autres impositions pour l'année 2011 – Avis de motion**
  - 4.2 Secrétaire-trésorière adjointe – Rémunération**
  - 4.3 Directeur général – Rémunération**
  - 4.4 Entretien ménager**
  - 4.5 Caisse populaire - Dépôt – Convention**
  - 4.6 Politique de gestion contractuelle**
  - 4.7 Vérificateurs – Offre de service**
5. Urbanisme
  - 5.1 Vidéotron - Déneigement**
6. Voirie
  - 6.1 Ponceau Miltimore – Travaux – Paiement à l'entrepreneur**
7. Traitements des eaux usées et eau potable
  - 7.1 Hôtel de Ville – Eau potable – Mandat**
  - 7.2 East-Farnham – Eaux usées – Mandat**
  - 7.3 Usine d'épuration – Remplacement de passerelle**
  - 7.4 Entente intermunicipale avec East-Farnham et Cowansville**
9. Sécurité publique
10. Loisirs
  - 10.1 Éclairage patinoire**
  - 10.2 Arrosage piste multifonction**
  - 10.3 Patinoire - Système de surveillance par caméra**
11. Environnement
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

---

**10-331**  
**AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

**10-332**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté:

En enlevant le point 6.1: Ponceau Miltimore – Travaux – Paiement à l'entrepreneur.

---

**10-333**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 22 038.38 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**10-334**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXATION, LES TARIFS ET AUTRES**  
**IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2011**  
**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Réjean Racine de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2011-01 concernant la taxation, les tarifs et autres impositions pour l'année 2011.

---

**10-335**  
**ADMINISTRATION**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**  
**RÉMUNÉRATION**

Attendu que la municipalité de Brigham souhaite offrir des salaires compétitifs à ses employés.

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

D'accorder à madame Guylaine Poudrier, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité:

- Une augmentation salariale de 3.3 % pour l'année 2010, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier;
- Une augmentation salariale de 3.3 % pour l'année 2011 avec un ajustement salariale de 0.5 % lors de l'obtention du titre d'officier municipal agréé

De fixer à 8% la contribution municipale à son REER.

---

**10-336**  
**ADMINISTRATION**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**RÉMUNÉRATION**

Attendu que la municipalité de Brigham souhaite offrir des salaires compétitifs à ses employés;

Attendu que le salaire actuel du directeur général doit être ajusté pour demeurer compétitif dans le marché actuel.

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

D'accorder à monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité:

- Une augmentation salariale de 3.3 % pour l'année 2010, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier;
- Une augmentation salariale de 12 000 \$ pour l'année 2011.

De fixer à 8% la contribution municipale à son REER.

---

**10-337**  
**ADMINISTRATION**  
**ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Yvan Forand et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien ménager avec Madame Sylvie Heckley pour l'année 2011 au montant de 9500 \$.

D'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**10-338**  
**ADMINISTRATION**  
**CAISSE POPULAIRE – DÉPÔT - CONVENTION**

Attendu que la Municipalité de Brigham désire utiliser les services de dépôt à toute heure ou de dépôt commercial pour traitement en différé disponibles à la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missiquoi.

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement:

- D'autoriser le maire et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer la « Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé » soumise au conseil;
- Que cette résolution demeure en vigueur et lie la Municipalité de Brigham tant qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacé par une autre résolution du conseil, dont copie certifiée aura été remise à la Caisse populaire Desjardins de Cowansville.

---

**10-339**  
**ADMINISTRATION**  
**POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :



- D'adopter la Politique de gestion contractuelle 2010-01 jointe à la présente résolution.
- Que cette politique soit publiée sur le site Internet de la municipalité.

Des copies de la présente politique ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE  
NO 2010-01**

**Présentation**

La présente « Politique de gestion contractuelle » est adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal.

En vertu de cette disposition, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité. Les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative. Ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques.

Il est à noter que la présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux.

**Les mesures de maintien d'une saine concurrence**

- a) **Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission**
  - a) Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.
  - b) Tout comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres et être composé d'au moins trois membres.
  - c) Tout membre du conseil, tout employé et tout mandataire de celle-ci doit préserver, en tout temps, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection.
  - d) Lors de tout appel d'offres exigeant la création d'un comité de sélection, les documents d'appel d'offres doivent contenir des dispositions aux effets suivants :
    - Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants n'a communiqué ou tenté de communiquer, dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection.

- Si un soumissionnaire ou un de ses représentants communique ou tente de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection, sa soumission sera automatiquement rejetée.

## **2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres**

- a) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.
- b) Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres une disposition prévoyant que si un soumissionnaire s'est livré à une collusion, a communiqué ou a convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis, sa soumission sera automatiquement rejetée.

## **3. Mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi**

- a) Tout membre du conseil ou tout employé s'assure auprès de toute personne qui communique avec lui aux fins de l'obtention d'un contrat que celle-ci s'est inscrite au Registre des lobbyistes prévu par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.
- b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, joindre à sa soumission une déclaration à l'effet que cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes ait été faite.

## **4. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption**

- a) La municipalité doit, dans le cas des appels d'offres sur invitation écrite, favoriser dans la mesure du possible l'invitation d'entreprises différentes. L'identité des personnes ainsi invitées ne peut être rendue publique que lors de l'ouverture des soumissions.
- b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
- c) Tout appel d'offres doit indiquer que si une personne s'est livrée à l'un ou l'autre des actes mentionnés au paragraphe qui précède, la soumission de celle-ci sera automatiquement rejetée.

## **5. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts**

- a) Toute personne participant à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat, ainsi que le secrétaire et les membres d'un comité de sélection le cas échéant, doivent déclarer tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel.
- b) Aucune personne en conflit d'intérêts ne peut participer à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat.

- c) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

**6. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte**

- a) Aux fins de tout appel d'offres, est identifié un responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information concernant l'appel d'offres et il est prévu dans tout document d'appel d'offres que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres.
- b) Lors de tout appel d'offres, il est interdit à tout membre du conseil et à tout employé de la municipalité de répondre à toute demande de précision relativement à tout appel d'offres autrement qu'en référant le demandeur à la personne responsable.

**7. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.**

- a) La municipalité doit, dans tout contrat de 25 000 \$ ou plus, établir une procédure encadrant toute autorisation de modification du contrat et prévoir que telle modification n'est possible que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.
- b) La municipalité doit prévoir dans les documents d'appel d'offres tenir des réunions de chantier régulièrement pendant l'exécution de travaux afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

---

**10-340**

**VÉRIFICATEUR – OFFRE DE SERVICE**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 8 décembre 2010 au montant de 7000 \$ plus taxes pour la vérification des états financiers 2010.

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

**10-341**

**URBANISME**

**VIDÉOTRON - DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Normand Delisle, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- De demander à Vidéotron la somme de 917 \$ pour le déneigement de la tour du chemin de l'usine pour la saison 2010-2011;
- D'autoriser le directeur général à modifier tout contrat de déneigement, à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

**10-342  
VOIRIE**

Aucun dossier

---

**10-343  
TRAITEMENTS DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE  
HÔTEL DE VILLE – EAU POTABLE - MANDAT**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- De renouveler, pour l'année 2011, le mandat de la firme Aquatech pour les analyses d'eau potable de l'Hôtel de Ville aux conditions mentionnées dans la proposition du 28 octobre 2009;
  - De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2011).
- 

**10-344  
TRAITEMENTS DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE  
EAST-FARNHAM – EAUX USEÉS - MANDAT**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- De renouveler, pour l'année 2011, le mandat de la firme Aquatech pour les analyses d'eau usées du 128, rue Maple Dale à East-Farnham aux conditions mentionnées dans la proposition datée du 28 octobre 2009;
  - De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2011).
- 

**10-345  
TRAITEMENTS DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE  
USINE D'ÉPURATION – REMPLACEMENT DE PASSERELLE**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de service du groupe Roberts et Cie Ltée pour le remplacement de la passerelle de l'étang numéro 1 par une passerelle en aluminium au montant de 21 600 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2011);
- De demander le remboursement de cette somme dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

Cette résolution est conditionnelle à fourniture, sans frais supplémentaires, d'une attestation préalable d'un ingénieur à l'effet que l'aluminium peut être utilisé pour le remplacement de la passerelle existante.

---

**10-346**  
**TRAITEMENTS DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC EAST-FARNHAM ET**  
**COWANVILLE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Cowansville et la Municipalité d'East-Farnham relative à l'entretien, au remplacement, à la mise à niveau, à l'exploitation et à l'opération d'un système commun d'assainissement des eaux;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente jointe en annexe de la présente résolution et tout autre document à cet effet.

---

**10-347**  
**LOISIRS**  
**ÉCLAIRAGE PATINOIRE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à faire installer une minuterie et à réaligner l'éclairage du terrain de balle afin d'éclairer la patinoire pour la saison 2010-2011 pour un montant approximatif de 880 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-348**  
**LOISIRS**  
**ARROSAGE PISTE MULTIFONCTIONS**

Il est proposé par Yvan Forand, appuyé par Michelyne Cournoyer et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre du Service de sécurité incendie de Brigham, Bromont et St-Alphonse de Granby de procéder à l'arrosage de la piste multifonctions à l'aide des équipements du service de sécurité incendie si la température le permet;
- D'autoriser l'emprunt de boyaux désuet pour l'arrosage de la piste et d'autoriser le directeur général à acheter et à faire installer les adaptateurs requis à cette fin pour un montant d'excédant pas 500 \$ plus taxes.
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-349**  
**LOISIRS**  
**SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE CAMÉRA**

Attendu les nombreux cas de vandalisme survenus au cours des derniers mois;

Attendu l'importance de protéger les nouvelles infrastructures du parc Gilles-

Daigneault;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Normand Delisle et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de service de Lafrance Audio-Vidéo 2000 inc. datée du 21 octobre 2010 pour l'installation d'une caméra de surveillance pour la patinoire du parc Gilles-Daigneault au montant de 980.85 \$ plus taxes;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

---

**10-350**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**10-351**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michelyne Cournoyer, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 05.

---

Steven Neil  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général